

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

Promouvoir les progrès mondiaux en matière de transparence fiscale : Un parcours de transformation et de développement

RAPPORT ANNUEL DU FORUM MONDIAL 2023



« En 2023, nous avons fait le point sur nos réalisations et travaillé ensemble pour définir la voie à suivre. Nous avons achevé la révision de nos processus de suivi et d'évaluation par les pairs, en nous adaptant à la maturité croissante des normes relatives à l'échange de renseignements sur demande (ERD) et à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR), et en concentrant nos efforts là où ils auront le plus d'impact. Nous avons poursuivi le deuxième cycle d'évaluations par les pairs de l'ERD, 125 juridictions ayant été évaluées à ce jour, et nous avons entamé le deuxième cycle d'examen de l'efficacité de l'EAR, visant à fournir un niveau d'assurance plus approfondi quant à la mise en œuvre effective de la norme dans la pratique. Bien que de nombreux progrès aient été accomplis, nous continuons à veiller à ce que les acquis récents ne soient pas progressivement érodés par l'évolution des pratiques des marchés financiers. En 2023, nous avons commencé à travailler sur la mise en œuvre du Cadre de déclaration des crypto-actifs (CARF) et sur les modifications de la norme d'EAR qui, entre autres changements, intègrent de nouveaux produits financiers numériques. Ces travaux préserveront et renforceront les gains considérables de la transparence et de l'échange de renseignements à l'échelle mondiale pour l'avenir. »

Gaël Perraud, Président du Forum mondial



« Les membres du Forum mondial s'efforcent de mettre en œuvre efficacement les normes d'ERD et d'EAR. Cependant, nous reconnaissons pleinement que les juridictions entament ce parcours depuis des points de départ très divers, y compris différents niveaux d'expérience et de capacité. Les processus d'engagement et d'évaluation par les pairs du Forum mondial tiennent compte des niveaux de capacités, et une assistance technique est fournie aux pays en développement pour faciliter leurs progrès. Ainsi, en 2023, le Secrétariat du Forum mondial a aidé près de 90 pays en développement à mettre en œuvre et à utiliser l'échange de renseignements comme outil de lutte contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites. Près de 126 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) ont été identifiés depuis 2009, dont plus de 41 milliards EUR identifiés par les pays en développement, grâce aux programmes de divulgation volontaire, des initiatives similaires et aux enquêtes fiscales transfrontalières. Ces résultats encourageants nous incitent à redoubler d'efforts pour assurer un soutien continu à nos juridictions membres dans les années à venir. »

Zayda Manatta, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial

© OCDE 2023

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>.

Promouvoir les progrès
mondiaux en matière de
transparence fiscale :
Un parcours de
transformation et de
développement

Table des matières

1 Résumé	4
2 Travailler ensemble pour favoriser le changement au niveau mondial	8
3 Un parcours transformateur	12
Un progrès alimenté par les pairs : comment les évaluations favorisent les transformations mondiales	13
Favoriser le changement par le renforcement des capacités	20
Renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt mutuel	32
Promouvoir le partage des connaissances entre les membres	34
4 Utilisation et impact des outils d'ERD et d'EAR	36
Renforcement des capacités d'application des administrations fiscales	37
Augmenter les recettes fiscales	41
5 Regarder vers l'avenir : la voie à suivre	43
Debut des travaux sur le CARF et les amendements à la norme EAR	44
Mise en place des processus de suivi et d'évaluation par les pairs pour les futurs travaux du Forum mondial	45
Suivi des risques résiduels et émergents	46
6 Annexes	47
Annex A Résultats des évaluations par les pairs de l'ERD	48
Annex B Résultats des évaluations par les pairs de l'EAR	51
Annex C Échanges EAR	56
Annex D Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale	60
Annex E Donateurs du Forum mondial	61

Veillez citer ce rapport comme suit :

OCDE (2023), *Promouvoir les progrès mondiaux en matière de transparence fiscale :
Un parcours de transformation et de développement – Rapport Annuel du Forum mondial 2023*,
Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales,
OCDE, Paris, [https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/forum-mondial-
rapport-annuel-2023.pdf](https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/forum-mondial-rapport-annuel-2023.pdf).



15^{ème} réunion plénière du Forum mondial, 9-11 novembre 2022, Séville, Espagne.

Formation sur l'échange de renseignements dans le cadre de l'Initiative Asie, 14-17 mars 2023, Nagpur, Inde.





🕒 Le Secrétariat du Forum mondial aide la Tanzanie dans la mise en œuvre de la norme d'ERD, 13-17 février 2023, Tanzanie.

🕒 11^{ème} réunion du groupe d'examen par les pairs de l'EAR, 6-7 mars 2023, Paris, France.



1 | Résumé

Le Forum mondial joue un rôle essentiel dans la promotion de la coopération internationale pour lutter contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites. Avec 169 juridictions et l'Union européenne comme membres, son travail vise à assurer une mise en œuvre efficace des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, sur demande, ou de manière automatique.

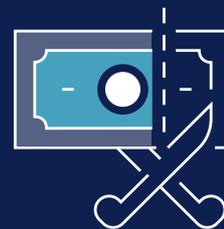


En 2023, fort de ses succès, le Forum mondial a poursuivi et intensifié son suivi et ses évaluations par les pairs des normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande (ERD) et l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR). Ces processus de suivi et d'évaluation par les pairs ont été des catalyseurs essentiels du changement :

- **ERD** : Au total, 125 des 169 juridictions membres ont déjà été examinées dans le cadre de la deuxième série d'évaluations par les pairs de l'ERD. À ce jour, 88 % des juridictions analysées ont été jugées « conformes » ou « largement conformes », ce qui témoigne de la maturité croissante de cette norme. Les recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs déclenchent des changements dans la pratique. Ainsi, en 2023, plus de 30 % des juridictions couvertes par le processus de suivi ont indiqué qu'elles avaient donné suite à toutes les recommandations reçues, tandis que toutes les autres ont indiqué être en voie de combler les lacunes identifiées. Au total, 93 % des recommandations ont été signalées comme étant « traitées », ou « en cours de traitement ». L'exigence relative au bénéficiaire effectif apparaît comme un domaine clé de changement, déclenché par le deuxième cycle d'évaluations.
- **EAR** : La deuxième série d'évaluations de l'EAR, lancée en 2023, vise à garantir que les juridictions mettent en œuvre la norme d'EAR de manière efficace dans la pratique. Cette analyse s'appuie sur les évaluations initiales publiées en 2022 et reflète des attentes plus élevées à mesure que la mise en œuvre de la norme EAR arrive à maturité. Les résultats concernant les 99 premières juridictions seront publiés en 2025. D'ici là, le Forum mondial continuera de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux cadres juridiques nationaux mis en place pour la mise en œuvre de l'EAR. Depuis l'année dernière, 10 juridictions ont demandé une réévaluation de leur cadre juridique afin de refléter les mesures prises pour répondre aux recommandations formulées. À ce jour, 78 juridictions ont mis en œuvre des amendements et 611 recommandations ont été traitées. Dans l'ensemble, 94 % des juridictions ont un cadre juridique jugé « en place », ou « en place mais doit être amélioré », ce qui constitue une base très solide pour garantir que la norme d'EAR fonctionne efficacement dans la pratique, et qu'elle apporte tous les avantages potentiels qu'elle a à offrir.
- **Confidentialité et protection des données** : Par le biais d'évaluations préalables et postérieures à l'échange automatique, le Forum mondial cherche à garantir que les informations échangées automatiquement, qui comprennent des informations sensibles permettant d'identifier les contribuables et leurs investissements internationaux, sont correctement protégées, et utilisées uniquement dans le but pour lequel elles ont été échangées. Toutes les juridictions qui échangent des renseignements sont soumises à l'évaluation préalable à l'échange automatique et le Forum mondial a déjà réalisé 63 évaluations postérieures aux échanges. Le cas échéant, le Secrétariat du Forum mondial continue à fournir une assistance technique aux juridictions, afin de les aider à combler les lacunes identifiées.

La forte demande de renforcement des capacités s'est poursuivie, et Secrétariat du Forum mondial a apporté son soutien à près de 90 juridictions cette année pour soutenir le processus de changement.

Les initiatives régionales du Forum mondial contribuent à faire progresser la transparence fiscale en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Les programmes de formation, notamment le programme phare « Former le Formateur » proposé en Afrique, en Asie, en Amérique latine et, depuis 2023, en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient, ont contribué à former plus de 8 200 fonctionnaires cette



Plus de
126
milliards EUR
de recettes
supplémentaires
(impôts, intérêts et
pénalités) ont été identifiés
à ce jour, dont plus de
41 milliards
EUR identifiés
par les pays en
développement

Depuis l'année dernière, 10 juridictions ont demandé une réévaluation de leur cadre juridique pour l'EAR afin de refléter les mesures prises pour répondre aux recommandations formulées.



année. Conformément à son engagement en faveur de l'égalité des sexes, le Forum mondial a encouragé l'inclusion par le biais d'une participation égale des femmes à ses formations et d'un programme dédié au leadership féminin. De nouvelles boîtes à outils et orientations ont été publiées pour guider la mise en œuvre et l'utilisation de l'ERD et de l'EAR.

Au-delà du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des normes, l'avancement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun a également été au centre de l'assistance. Dans le cadre de cette approche dynamique et réactive, en 2023, avec l'aide du Secrétariat du Forum mondial, la collaboration entre les membres s'est encore approfondie afin de renforcer l'assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales (sous la direction des juridictions africaines) et d'étendre l'utilisation des renseignements échangés par le biais des traités fiscaux pour lutter contre d'autres comportements illicites (dans le cadre de l'Initiative pour l'Amérique latine).

La coopération internationale, facilitée par le Forum mondial, a fait des échanges transfrontaliers de renseignements une partie intégrante des pratiques modernes d'administration fiscale. En 2022, plus de 130 juridictions ont déclaré avoir procédé à des échanges de renseignements sur demande. Plus de 26 600 demandes de renseignements ont été envoyées l'année dernière pour étayer des enquêtes fiscales en cours. Plus de 100 juridictions, avec des capacités et niveau de développement variés, ont commencé à procéder à des échanges automatiques annuels de renseignements sur les comptes financiers détenus par des contribuables en dehors de leur juridiction de résidence. Des renseignements sur plus de 123 millions de comptes financiers ont été échangés en 2022, portant sur près de 12 000 milliards EUR d'actifs. Ces chiffres soulignent l'ampleur de la coopération internationale facilitée par le Forum mondial.

Les progrès réalisés en matière de transparence fiscale au niveau mondial contribuent à générer des recettes fiscales supplémentaires. Plus de 126 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) ont ainsi été identifiés depuis 2009 grâce aux programmes de divulgation volontaire, des initiatives similaires et aux enquêtes fiscales transfrontalières, dont plus de 41 milliards EUR identifiés par les pays en développement. Les autorités fiscales ayant désormais accès à un large éventail d'informations détenues à l'étranger, il est devenu beaucoup plus difficile de

se soustraire à l'impôt. La transparence accrue incite fortement au respect volontaire des lois fiscales et contribue à une répartition plus équitable de la charge fiscale.

Bien que beaucoup ait déjà été accompli, le travail pour la transparence fiscale et de l'échange de renseignements continue d'évoluer et de s'étendre. En réponse à l'appel lancé par le G20 en 2022 pour assurer la mise en œuvre généralisée du Cadre de déclaration des crypto-actifs (CARF) et des amendements à la norme d'EAR par les juridictions concernées, le Forum mondial a entamé les travaux cette année, notamment en établissant un nouveau groupe volontaire (Groupe CARF). En outre, le Forum mondial a également accepté d'adapter ses processus d'évaluation par les pairs et de suivi, compte tenu de la maturité croissante des normes d'ERD et d'EAR, renforçant ainsi sa capacité à servir ses membres à l'avenir.

* Les données sur les activités de renforcement des capacités du Forum mondial sont telles qu'au 17 novembre 2023. Les données complètes pour l'année 2023 seront publiées dans le Rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités 2024.

Les 169 membres du Forum mondial

Dernière mise à jour : novembre 2023

**CHIFFRES
CLÉS**



Cette carte est sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, toute ville ou toute région.

Créé avec Datawrapper

ENCADRÉ 1. CHIFFRES CLÉS

- À ce jour, 108 juridictions ont échangé des renseignements dans le cadre de la norme d'EAR. Des renseignements sur plus de 123 millions de comptes financiers ont été échangés automatiquement en 2022, couvrant des actifs totaux de près de 12 000 milliards EUR.
- Plus de 130 juridictions ont déclaré être engagées dans l'ERD en 2022. Plus de 26 600 demandes de renseignements ont été envoyées l'année dernière pour étayer les enquêtes fiscales en cours.
- En 2023, 89 juridictions ont bénéficié d'une assistance technique bilatérale, dont 33 % en Afrique, 30 % en Amérique latine et les Caraïbes, 25 % en Asie-Pacifique et 12 % dans d'autres régions.
- Plus de 126 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) ont été identifiés à ce jour grâce aux programmes de divulgation volontaire, des initiatives similaires et aux enquêtes fiscales transfrontalières, dont plus de 41 milliards EUR identifiés par les pays en développement.

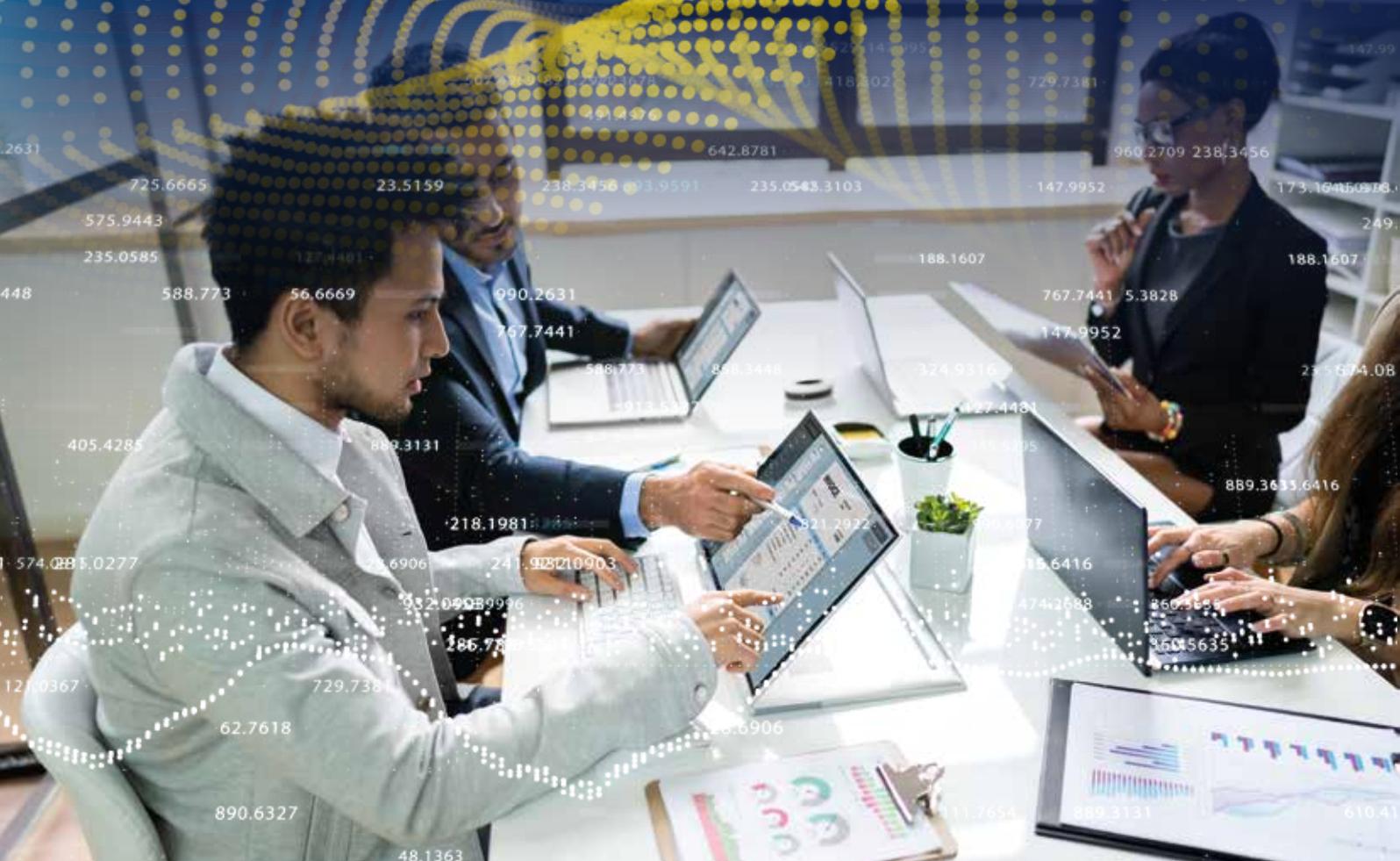
Enquête annuelle du Forum mondial

Le Forum mondial mène une enquête annuelle auprès de ses membres afin d'identifier l'utilisation, les tendances et les avantages de l'échange de renseignements à des fins fiscales.

En 2023, 149 des 169 membres du Forum mondial (88 %) ont répondu à l'enquête. Les principaux résultats sont mentionnés tout au long de ce rapport.

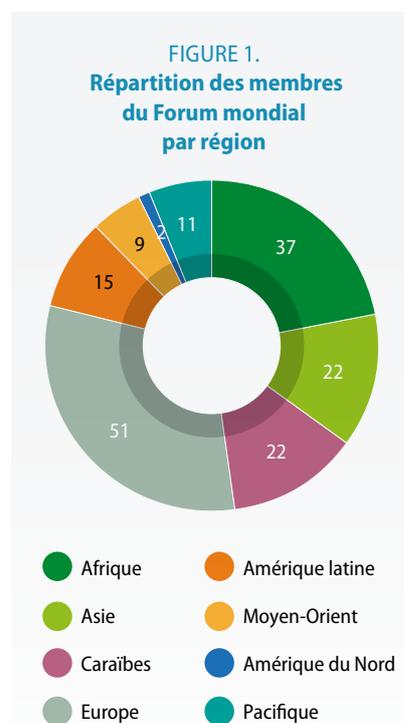
2 | Travailler ensemble pour favoriser le changement au niveau mondial

Le Forum mondial constitue une communauté diverse et inclusive de 169 juridictions dont la mission commune est de travailler ensemble pour améliorer la transparence et la coopération en matière fiscale. Cette communauté s'engage à faire en sorte que les travaux du Forum mondial profitent à tous ses membres, sans laisser personne de côté.



La coopération au sein du Forum mondial est guidée par les principes suivants :

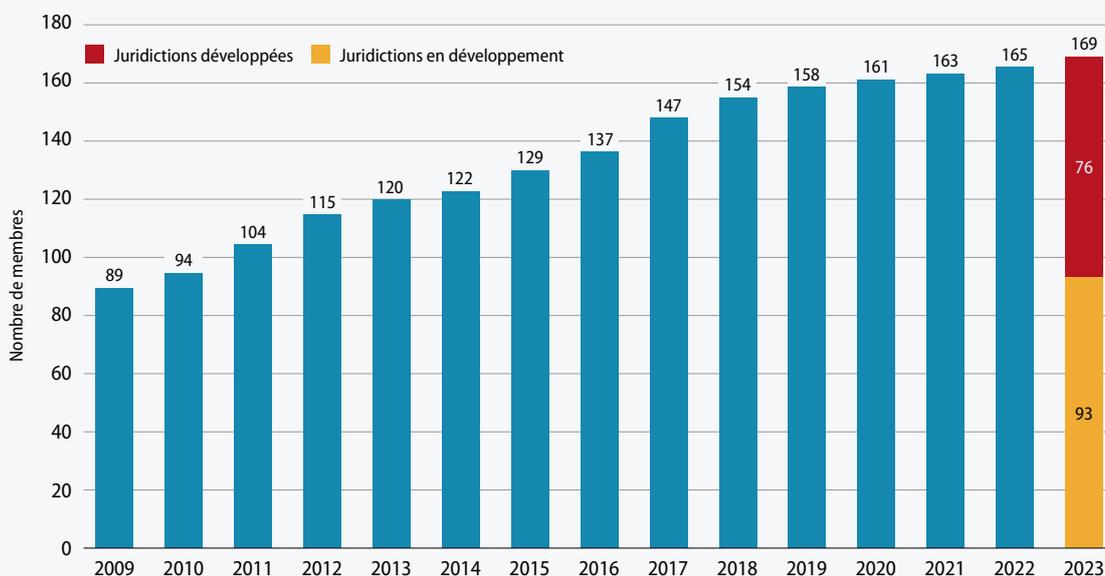
- **Approuver les normes mondiales** : les normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements (ERD et EAR), ont été approuvées par consensus par le Forum mondial et leur mise en œuvre par toutes les juridictions membres est évaluée sur la base des mêmes critères universels.
- **Prise en compte des différentes capacités** : tous les membres du Forum mondial s'efforcent d'appliquer les mêmes normes et le Forum mondial reconnaît que les juridictions s'élancent de différents points de départ, notamment des différents niveaux d'expérience et de capacités. L'assistance au renforcement des capacités est donc disponible pour tous les pays en développement membres, indépendamment de leur taille, de leur situation géographique ou de leur niveau d'expérience. Ce travail profite à l'ensemble de la communauté, qui s'appuie sur la capacité mutuelle d'échanger des renseignements. L'engagement en faveur du renforcement des capacités garantit que toutes les juridictions bénéficient de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements.
- **Adapter les processus aux besoins des membres** : les processus de travail du Forum mondial sont adaptés aux besoins des juridictions membres, en tenant compte de leurs capacités et des considérations relatives à l'égalité de traitement. Par exemple, les juridictions qui n'ont pas ou peu d'expérience en matière d'échange de renseignements font l'objet d'un examen de l'ERD en deux phases, qui se concentre dans un premier temps sur le cadre juridique, la seconde phase débutant lorsque l'expérience se développe et au plus tard quatre ans après l'examen de phase 1, afin de leur donner le temps d'acquérir de l'expérience pratique. Les délais prévus pour la réalisation des engagements pour l'EAR permettent explicitement aux pays en développement qui n'hébergent pas de centre financier de planifier et de définir une date de premiers échanges qui leur convienne, en fonction de leurs capacités et de leurs besoins.
- **Respecter le principe d'égalité des chances** : le Forum mondial respecte le principe de l'égalité des chances dans son processus de prise de décision. Toutes les décisions sont prises par consensus. La seule exception concerne les rapports d'évaluation par les pairs, qui requièrent le consensus de tous les pairs moins un, afin de garantir qu'aucun pays ne puisse bloquer l'adoption d'un rapport particulier. En veillant à ce que chaque membre dispose d'une voix égale, le Forum mondial incarne sa philosophie fondamentale selon laquelle tous les membres sont égaux.
- **Embrasser la diversité de ses membres** : la diversité est au cœur des travaux du Forum mondial, aussi bien de par le nombre élevé de ses membres, qu'au sein de son Secrétariat. Le Forum mondial représente un large éventail de juridictions, allant des petites nations insulaires aux pays du G20, et couvrant toutes les régions (cf. Figure 1). Les pays en développement constituent plus de la moitié de nos juridictions membres (93 sur 169, soit 55 %) et cette part ne cesse de croître (voir Figure 2). Le travail du Forum mondial est soutenu par son Secrétariat, qui compte plus de 50 membres du personnel, représentant près de 40 nationalités.
- **Une large participation** : au sein du Forum mondial, tous les membres ont une voix égale et contribuent à sa mission. Les pays en développement participent activement à la gouvernance du Forum mondial et apportent une contribution précieuse à ses travaux techniques, notamment en tant que membres de ses organes subsidiaires et en tant qu'évaluateurs experts dans le cadre des évaluations par les pairs (voir l'Encadré 2). L'engagement croissant des juridictions en développement dans les travaux du Forum mondial



Source : Secrétariat du Forum mondial.

FIGURE 2. Nombre total de membres du Forum mondial, y.c. juridictions développées et en développement, 2009-2023

Le Forum mondial offre une plateforme inclusive où 169 juridictions membres travaillent ensemble sur un pied d'égalité pour promouvoir la mise en œuvre effective des normes internationales sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, sur demande, et de manière automatique.



Source : Secrétariat du Forum mondial.

reflète leur reconnaissance de l'importance de ce dernier dans la lutte contre la fraude fiscale et pour la mobilisation des ressources nationales. Cette tendance souligne l'importance d'une assistance technique continue et d'un soutien plus large pour garantir que les pays en développement continuent à développer leur expertise, ce qui devrait se traduire par un engagement encore plus important dans un avenir proche.

- **Promouvoir la diversité des genres** : à travers ses programmes de formation, le Forum mondial promeut activement la diversité des genres et le leadership féminin, ce qui est essentiel pour créer un environnement équilibré et inclusif reposant sur des perspectives et expériences diverses. En 2023, plus de 50 % des participants aux événements de formation et aux séminaires du Forum mondial étaient des femmes. Un programme dédié au développement des talents, le programme « Women Leaders in Tax Transparency (WLITT) », a accueilli une deuxième cohorte de participantes en 2023, dans le but de promouvoir le leadership féminin dans le domaine de la transparence fiscale. La proportion de femmes au sein du Secrétariat du Forum mondial est actuellement de 52 %.
- **Surmonter les obstacles linguistiques à la participation** : afin de faciliter la pleine participation de tous les membres, des efforts sont faits pour fournir des services de traduction et veiller à ce que la langue n'entrave pas l'engagement des membres. Les outils de renforcement des capacités sont disponibles en anglais et en français et, dans la mesure du possible, en espagnol, en portugais et en arabe. Le cas échéant, l'assistance technique est fournie dans la langue nationale de la juridiction assistée.

Les travaux du Forum mondial soulignent l'idée que les gouvernements du monde entier peuvent s'unir dans leur engagement à promouvoir un environnement fiscal mondial équitable et transparent au bénéfice de tous.

ENCADRÉ 2. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION

Gouvernance du Forum mondial

Organes du Forum mondial	Fonction	Président(e)	Composition
Plénière du Forum mondial	Organe décisionnel du Forum mondial. La plénière peut créer des organes subsidiaires si elle le juge nécessaire	Gaël Perraud (France), Italie, Japon et Kenya (vice-présidents)	Toutes les juridictions membres, dont 55 % sont des pays en développement
Groupe de pilotage	Dirige les travaux du Forum mondial et formule des recommandations à l'intention de la plénière	cf. ci-dessus	20 membres, dont 35 % sont des pays en développement
Groupe d'évaluation par les pairs (PRG)	Exécute le mandat relatif à la mise en œuvre effective de la norme ERD	Belgique (président), États-Unis, Îles Caïmanes, Inde et Suède (vice-présidents)	30 juridictions, dont 40 % sont des juridictions en développement
Groupe d'évaluation par les pairs sur l'échange automatique de renseignements (APRG) et sa composition élargie (APRG+)^a	Exécute le mandat relatif à la mise en œuvre effective de la norme EAR	Inde (président), Nouvelle-Zélande et Suisse (vice-présidents)	L'APRG compte 30 membres, dont 23 % sont des pays en développement, et l'APRG+ compte 33 membres, dont 27 % sont des pays en développement ^b
Groupe sur le Cadre de déclaration des crypto-actifs (CARF)	Exécute le mandat relatif à la mise en œuvre généralisée du CARF par les juridictions concernées	Afrique du Sud (coprésidence) et Royaume-Uni (coprésidence)	46 membres, y compris l'Union européenne, dont 16 % sont des pays en développement ^c

Augmentation des apports techniques des pays en développement

- Les pays en développement ont apporté plus de 25 % des contributions aux travaux des organes subsidiaires (sous forme de commentaires écrits ou de contributions orales lors des réunions) qui déterminent la politique, l'orientation et les résultats des travaux du Forum mondial.
- Les juridictions en développement ont fourni 31 % du total des contributions des pairs, qui sont essentielles pour assurer le suivi des normes d'ERD et d'EAR.
- Les juridictions en développement ont fourni une part importante des experts évaluateurs pour l'ERD (43 %), l'EAR (23 %) et la confidentialité et la sauvegarde des données (41 %), et participent de manière essentielle aux processus d'évaluation par les pairs du Forum mondial.
- Les juridictions en développement représentent 72 % des juridictions engagées dans des activités de renforcement des capacités, en apportant leur expertise et en partageant leurs expériences.

a. L'APRG+ traite des questions liées à la confidentialité et à la protection des données.

b. Jusqu'à présent, 48 membres en développement se sont engagés à lancer l'EAR à une date définie, ce qui représente 39 % des 123 juridictions engagées, voir <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-engagements.pdf>.

c. Il s'agit d'un groupe volontaire qui peut être rejoint à tout moment par n'importe quel membre.

3 | Un parcours transformateur

Les processus de suivi et d'évaluation par les pairs du Forum mondial ont été des catalyseurs de changement et ont profondément remodelé le paysage de la coopération fiscale mondiale. De nombreux obstacles législatifs et pratiques à la mise en œuvre effective des normes d'ERD et d'EAR ont été surmontés, garantissant des normes efficaces pour tous, sur une base d'équité. L'assistance technique fournie a permis de s'assurer que les juridictions membres, nonobstant de leurs capacités, puissent satisfaire aux exigences des normes et en bénéficier. Le Forum mondial soutient également le renforcement de la coopération administrative dans des domaines d'intérêt commun, tels que l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions fiscales.



UN PROGRÈS ALIMENTÉ PAR LES PAIRS : COMMENT LES ÉVALUATIONS FAVORISENT LES TRANSFORMATIONS MONDIALES

Construire les bases d'une coopération mondiale grâce à l'ERD

La norme d'ERD est le fondement de la coopération internationale en matière fiscale et constitue la forme d'échange de renseignements la plus répandue. Elle exige d'une autorité fiscale qu'elle fournisse, sur demande, toute « information vraisemblablement pertinente » pour l'administration ou l'application de la législation fiscale nationale d'une autre juridiction.

Deux séries d'évaluations par les pairs de l'ERD

Les évaluations par les pairs de l'ERD ont été menées en deux cycles. Le premier cycle s'est déroulé de 2010 à 2016 et a couvert 125 juridictions¹. En 2015, la norme d'ERD a été renforcée, notamment pour garantir la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs. Cette norme améliorée, ainsi que d'autres ajustements, ont constitué la base du deuxième cycle d'évaluations de l'ERD, qui a débuté en 2016.

À ce jour, 125 juridictions ont été évaluées dans le cadre du deuxième cycle d'examen par les pairs de l'ERD (voir l'annexe A pour les résultats des examens par les pairs de l'ERD)². Plus de 40 juridictions doivent encore faire l'objet d'un examen complet dans le cadre du deuxième cycle³. Ces examens restants concerneront principalement les pays en développement, dont plus de 30 seront évalués pour la première fois. Avant et après leur examen par les pairs, les pays en développement bénéficient d'un soutien personnalisé en matière de renforcement des capacités afin de remédier aux lacunes identifiées.

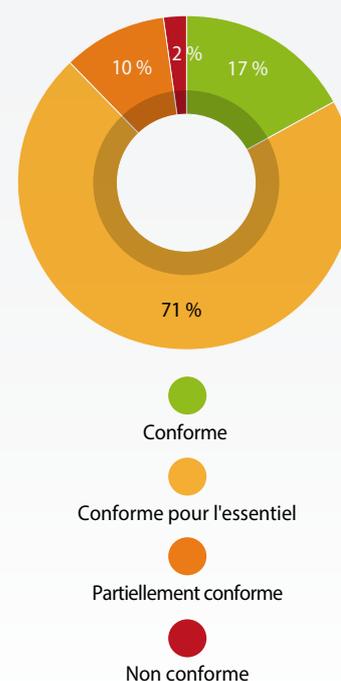
Suppression des obstacles à l'échange effectif de renseignements sur demande

Grâce à des évaluations solides, le Forum mondial a démantelé les obstacles à un échange efficace de renseignements. Les évaluations par les pairs de l'ERD comprennent trois éléments clés : (i) les informations sur le bénéficiaire légal et effectif, les registres comptables et les coordonnées bancaires doivent être disponibles dans la juridiction évaluée, (ii) les informations doivent être accessibles par l'autorité compétente à des fins d'échange de renseignements, et (iii) la juridiction évaluée doit échanger des renseignements de manière efficace dans la pratique.

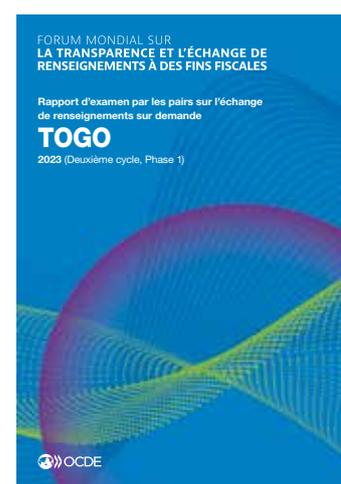
Des progrès ont été réalisés dans tous les domaines. Au 8 novembre 2023, le Forum mondial avait évalué 106 juridictions dans le cadre du second cycle. Au total, 88 % des juridictions ont été notées « conformes » ou « largement conformes » lors du deuxième cycle (voir la Figure 3).

Pour atteindre ce niveau de maturité, les juridictions évaluées par des pairs ont fait de grands progrès. Nombre d'entre elles ont dû introduire des changements radicaux, tels que :

FIGURE 3.
Notations de l'ERD
(au 8 novembre 2023)



Source : Secrétariat du Forum mondial.



1. Plus de 250 rapports (Phase 1, Phase 2 ou examens combinés, ainsi que des évaluations supplémentaires) ont été publiés au cours de la période 2010-2016. Des notations finales ont été adoptées pour 119 juridictions. Six juridictions n'ont fait l'objet que d'une évaluation de phase 1 et aucune notation ne leur a été attribuée.

2. Y compris deux non-membres (Micronésie et Nicaragua), considérés comme pertinents pour les travaux du Forum mondial, <https://doi.org/10.1787/2219469x>.

3. Le nombre d'examen à venir est plus élevé car il comprend les évaluations de la phase 2 pour les juridictions n'ayant pas ou peu d'expérience de l'ERD, ainsi que tout examen supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

- **Le secret bancaire** a été supprimé par 67 juridictions depuis 2009. Il ne reste un obstacle à l'efficacité de l'ERD que dans 3 des 137 juridictions examinées par le Forum mondial à ce jour⁴.
- **Propriété légale.** Lors du premier cycle d'évaluation, d'importants manquements avaient été constatés en ce qui concerne la propriété légale, en particulier pour les actions au porteur, la plupart des recommandations portant sur les déficiences des cadres juridiques. Ces problèmes ont été largement résolus et la disponibilité des informations relatives à la propriété légale s'est considérablement améliorée. Les actions au porteur, l'un des instruments permettant historiquement de dissimuler la propriété, ont été pour la plupart supprimées ou modifiées pour permettre l'identification de leurs propriétaires.
- **Registres comptables.** Lors du premier cycle d'évaluations, les principaux manquements identifiés en termes de disponibilité des informations comptables concernaient l'obligation fondamentale de tenir des registres comptables et la documentation sous-jacente. La majorité des membres du Forum mondial présentaient certaines lacunes en matière de disponibilité des documents comptables, y compris 30 juridictions pour lesquelles le cadre juridique avait été jugé « Pas en place » lors du premier cycle. La conformité s'est améliorée au cours du second cycle, et l'accent est désormais mis sur la mise en œuvre effective des exigences légales dans la pratique.

Bien que la mise en œuvre de la norme d'ERD arrive à maturité, le Forum mondial continue de constater que des améliorations sont possibles, notamment en ce qui concerne certains aspects de la disponibilité des informations et les pratiques en matière d'échange de renseignements (cf. Figure 4) :

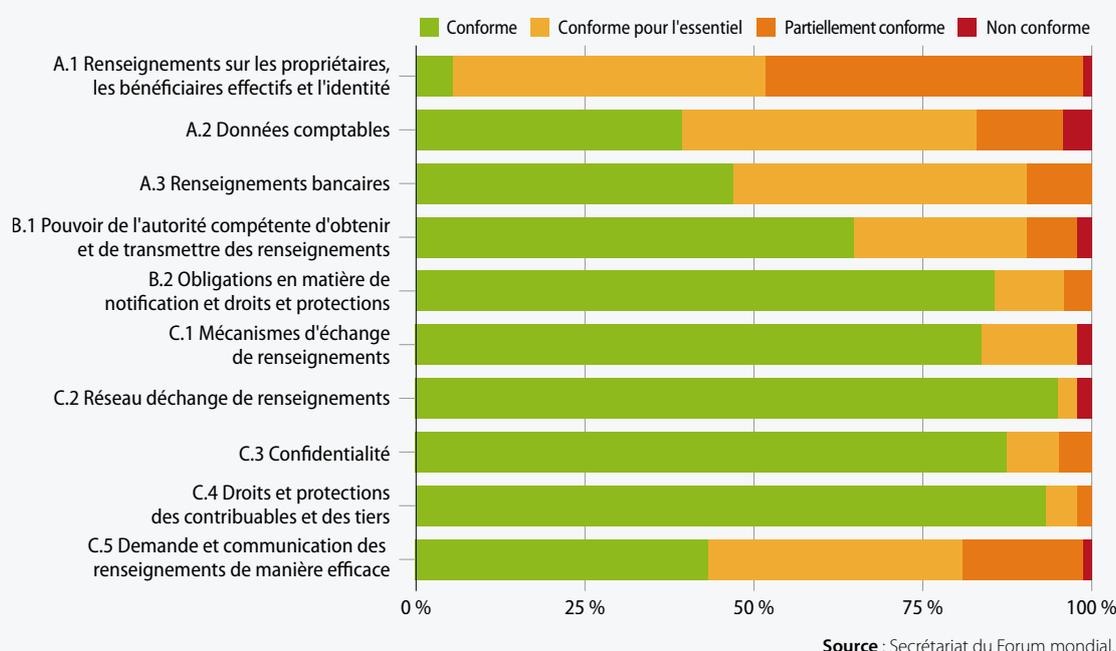
- **Disponibilité des bénéficiaires effectifs** : la disponibilité d'informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales, des constructions juridiques et des comptes bancaires (respectivement les éléments A.1 et A.3 de la norme d'ERD) est une nouvelle exigence du second cycle. Près de la moitié des juridictions examinées n'ont pas encore atteint un niveau de mise en œuvre satisfaisant en ce qui concerne la disponibilité des informations relatives à la propriété (élément A.1), les recommandations du second cycle relatives à cet élément se concentrant principalement (mais pas exclusivement) sur le bénéficiaire effectif.
- **Disponibilité des informations comptables** : les exigences légales garantissant la disponibilité des informations comptables et des documents sous-jacents (élément A.2) se sont améliorées au cours du deuxième cycle, un certain nombre de juridictions étant désormais tenues d'améliorer l'application et la supervision en conséquence. Des lacunes subsistent également en ce qui concerne la disponibilité des informations comptables sur les entités et les dispositifs après qu'ils ont cessé d'exister, y compris à la suite d'une migration vers une autre juridiction.
- **Efficacité des échanges** : les lacunes en matière de disponibilité des informations et d'accès à celles-ci ont une incidence directe sur les taux de réponse et les délais, et donc sur le respect de l'élément de la norme évaluant l'efficacité de l'échange de renseignements (élément C.5). Les autres manquements actuels identifiés en matière de pratiques d'échange concernent la communication avec les partenaires conventionnels, l'organisation de l'unité d'échange de renseignements et l'adéquation des ressources dédiées à ces échanges.

Poursuite des progrès dans le cadre du processus de suivi annuel

Une fois qu'une juridiction a fait l'objet d'une évaluation par les pairs, il est essentiel de s'assurer qu'elle maintient bien une mise en œuvre efficace de l'ERD, y compris la prise en compte de toutes les recommandations. Le Forum mondial a mis en place un processus de suivi annuel qui repose sur l'autodéclaration des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport

4. Dans le cadre du processus de suivi, l'une de ces trois juridictions a déclaré que le secret bancaire avait été levé, ce qui n'a pas encore été évalué par le Forum mondial.

FIGURE 4. Mise en œuvre de l'ERD par élément (au 8 novembre 2023)



Bien que la mise en œuvre de la norme d'ERD arrive à maturité, le Forum mondial continue de constater que des améliorations sont possibles, notamment en ce qui concerne certains aspects de la disponibilité des informations et les pratiques d'échange de renseignements.

sur la pratique de l'ERD. Il offre également la possibilité à toute juridiction membre de fournir un retour d'information sur l'échange avec un, ou des autres pairs. Une fois les données analysées, la juridiction reçoit des instructions, le cas échéant.

En 2023, 91 des 169 membres du Forum mondial⁵ (54 %) ont été couverts par le processus de suivi annuel (cf. Figure 5)⁶. Tous ont fourni des mises à jour sur la mise en œuvre de la norme d'ERD.

Le processus de suivi démontre de manière convaincante que les évaluations par les pairs sont de puissants moteurs de changement. Cette année, plus de 30 % des juridictions couvertes par le processus de suivi (29) ont indiqué avoir donné suite à toutes les recommandations formulées, tandis que les autres juridictions ont confirmé travailler à combler les manquements identifiés⁷. Au total, 93 % des recommandations ont été signalées comme étant « traitées » ou « en cours de traitement ». Les 7 % déclarés « non traités » concernent principalement les juridictions ayant fait l'objet d'une évaluation récente et qui ont donné priorité à la mise en œuvre de certaines recommandations par rapport à d'autres.

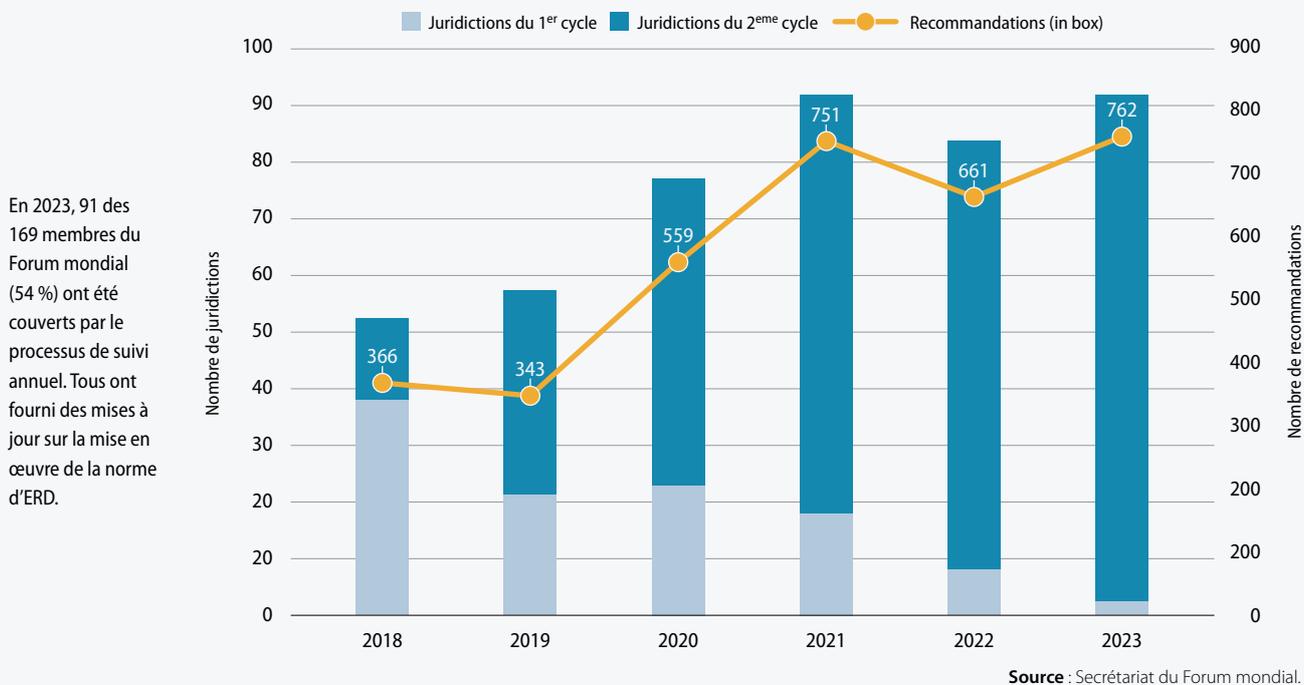
L'exigence relative au bénéficiaire effectif apparaît comme un domaine clé de changement, déclenché par le second cycle. Environ un tiers des 748 recommandations émises dans le cadre du second cycle d'évaluations par les pairs de l'ERD visent à garantir la disponibilité d'informations sur les bénéficiaires effectifs des entités, des dispositifs et des comptes bancaires concernés. Dans le cadre du processus de suivi annuel, une grande majorité de juridictions ont indiqué avoir pris des mesures pour donner suite

5. Cela inclut une juridiction membre qui a fourni un rapport de suivi volontairement. En outre, le processus de suivi a également concerné une juridiction non membre.

6. Des dérogations s'appliquent pour une évaluation en cours ou à venir, notamment lorsque la dernière évaluation est trop récente pour qu'un rapport significatif puisse être produit.

7. Les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation par les pairs de l'ERD sont présentées dans un encadré clairement identifiable, qui se répartit entre (i) l'évaluation de l'élément du cadre juridique et (ii) l'évaluation de la mise en œuvre de l'ERD dans la pratique. En outre, le rapport de l'ERD peut inclure des recommandations dans le corps du texte lorsque les problèmes identifiés n'ont pas eu et ne risquent pas, dans les circonstances actuelles, d'avoir un impact négligeable sur l'ERD dans la pratique.

FIGURE 5. Nombre de recommandations couvertes par le processus de suivi depuis 2018



En 2023, 91 des 169 membres du Forum mondial (54 %) ont été couverts par le processus de suivi annuel. Tous ont fourni des mises à jour sur la mise en œuvre de la norme d'ERD.

Source : Secrétariat du Forum mondial.

aux recommandations correspondantes : 58 % de ces recommandations ont été signalées comme étant « traitées » et 35 % comme étant « en cours de traitement ».

Depuis 2021, le processus de suivi a été amélioré avec la possibilité pour les juridictions de fournir des informations sur leur relation d'échange de renseignements avec leurs pairs. Le volume des contributions des pairs a plus que doublé depuis 2021. Les difficultés les plus fréquemment signalées incluent l'absence de mise à jour de l'état d'avancement du traitement de leurs demandes de renseignements, la rapidité des réponses, la qualité des demandes envoyées, les demandes auxquelles il n'a pas été possible de répondre ou qui restent en suspens, ainsi que divers problèmes de communication. Le processus vise à faciliter la résolution des manquements identifiés au niveau bilatéral ou multilatéral, selon le cas, contribuant ainsi à la fluidité de la circulation transfrontalière des renseignements.

L'apport de l'EAR pour intensifier la coopération mondiale

Les échanges automatiques intensifient et améliorent considérablement la coopération internationale en matière fiscale. Ils prévoient que les autorités fiscales échangent automatiquement chaque année des informations prédéfinies afin d'aider à l'administration ou à l'application de la législation fiscale nationale d'une autre juridiction. La forme la plus répandue d'échanges automatiques concerne les comptes financiers détenus par des non-résidents dans le cadre de la norme d'EAR.

L'exigence relative au bénéficiaire effectif apparaît comme un domaine clé de changement, déclenché par le second cycle. Environ un tiers des 748 recommandations émises lors du second cycle d'évaluations par les pairs de l'ERD portent sur la disponibilité des informations relatives aux bénéficiaires effectifs, dont 58 % ont été signalées dans le cadre du processus de suivi annuel comme ayant été « traitées » et 35 % comme étant « en cours de traitement ».

Pour que le potentiel de la norme d'EAR soit pleinement exploité, il faut non seulement que les échanges aient lieu, mais aussi que les informations échangées soient complètes, exactes et qu'elles soient échangées dans le bon format, ce qui permet une utilisation efficace des renseignements. C'est pourquoi le Forum mondial a mis en place des cadres permettant de procéder à une évaluation collégiale de la qualité de la mise en œuvre de la norme d'EAR dès le départ. Il s'agissait notamment d'examiner l'exhaustivité des cadres juridiques pour la mise en œuvre la norme d'EAR, une fois qu'ils ont été adoptés, et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la norme dans la pratique une fois que les juridictions ont acquis suffisamment d'expérience pour le faire. Les résultats détaillés à ce jour sont présentés dans l'*Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers – Mise à jour 2023*⁸, et décrits ci-dessous.

Évaluations des cadres juridiques mettant en œuvre la norme d'EAR

Le Forum mondial s'est tout d'abord attaché à évaluer l'exhaustivité des cadres juridiques mis en place pour l'EAR, lesquels étant l'un des premiers aspects de la norme à être mis en œuvre. Il s'agissait notamment des cadres juridiques nationaux mis en place pour imposer les obligations de diligence raisonnable et de déclaration aux institutions financières et des cadres juridiques internationaux permettant aux juridictions d'échanger les informations.

Les résultats des évaluations juridiques ont été publiés pour la première fois en 2020 et ont été mis à jour chaque année par la suite pour refléter les juridictions qui commencent les échanges après 2018⁹ et pour refléter les résultats des réévaluations lorsque les juridictions ont apporté des modifications à leur cadre juridique pour tenir compte des recommandations formulées. Les derniers résultats pour les 109 juridictions évaluées jusqu'à présent sont présentés dans la Figure 6 ci-dessous (voir l'**Annexe B** pour les déterminations spécifiques à chaque pays).

La grande majorité des juridictions (94 %) ont été jugées conformes aux exigences : soit elles ont incorporé toutes les exigences dans leur cadre juridique (correspondant à la conclusion générale « En place »), soit elles ont été jugées comme ayant une ou plusieurs lacunes pas considérées comme ayant un impact fondamental sur le fonctionnement de la norme d'EAR (« En place mais doit être amélioré »). Ces résultats constituent une base très solide pour garantir l'efficacité de la norme dans la pratique et pour qu'elle déploie tous les avantages qu'elle a à offrir.

Néanmoins, il est important de combler les lacunes qui subsistent dans les cadres juridiques. C'est notamment le cas lorsque ces lacunes sont considérées comme ayant un impact fondamental sur le fonctionnement de la norme d'EAR, ce qui est généralement le cas lorsque les lacunes concernent le cadre juridique permettant d'appliquer les exigences aux établissements financiers.

Le Forum mondial continue de travailler avec toutes les juridictions pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées afin de garantir l'efficacité de la norme d'EAR. Cette approche a porté ses fruits : depuis l'année dernière, 10 juridictions ont demandé une réévaluation

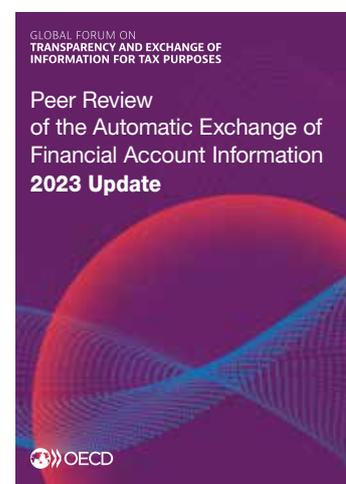
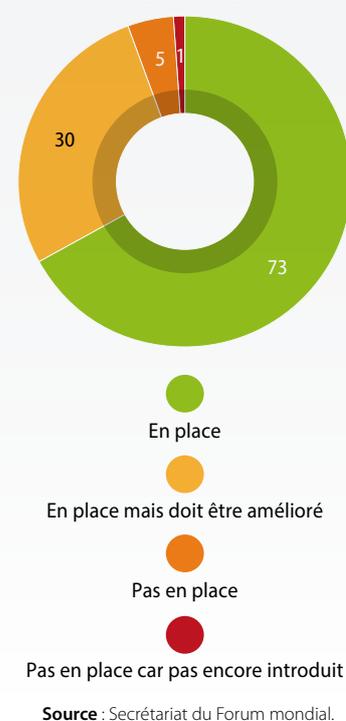


FIGURE 6.
EAR : Aperçu des déterminations formulées (pour les 109 juridictions évaluées jusqu'à présent)



8. OCDE (2023), *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2023 Update*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5c9f58ae-en>.

9. Les juridictions couvertes par les évaluations juridiques à partir d'octobre 2023 sont les suivantes : Albanie, Équateur, Ghana, Kazakhstan, Koweït, Nouvelle-Calédonie, Nigeria, Oman et Pérou.

de leur cadre juridique afin de refléter les mesures prises pour répondre aux recommandations formulées, ce qui a permis de répondre avec succès à 27 recommandations. Cela porte le total à ce jour à 78 juridictions ayant mis en vigueur des amendements pour répondre aux recommandations faites depuis l'évaluation initiale de leurs cadres juridiques pour l'EAR, et à 611 recommandations ayant été traitées.

Les lacunes restantes les plus courantes, en termes de volume, touche au grand nombre de recommandations concernant les institutions financières non déclarantes et les comptes exclus, qui ne sont pas conformes aux exigences. La deuxième catégorie de recommandations, peut-être la plus importante, concerne les lacunes des cadres juridiques dont disposent les juridictions pour faire appliquer les exigences. Il s'agit notamment de pouvoirs insuffisants pour lutter contre le contournement des obligations de diligence raisonnable et de déclaration, ou dans l'imposition de sanctions et l'exigence la tenue de registres. Les juridictions dont le cadre juridique a été jugé « Pas en place » ont fait l'objet de multiples recommandations concernant leur cadre d'application. Le Forum mondial continuera à assurer le suivi avec les juridictions concernées pour veiller à ce que ces questions soient traitées.

78 juridictions ont apporté des modifications aux recommandations formulées depuis l'évaluation initiale de leur cadre juridique pour l'EAR et 611 recommandations ont été prises en compte.

Premiers examens de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme d'EAR dans la pratique

Alors qu'une centaine de juridictions ont entamé les échanges automatiques de renseignements en 2017 ou 2018, assurer que la norme réalise son potentiel pour tous les partenaires d'échange a rapidement signifié de devoir s'assurer que les bases étaient

satisfaites par toutes les juridictions (plutôt que d'assurer la pleine efficacité de mise en œuvre par chaque juridiction, ce qui prendrait plus de temps). Il a donc fallu procéder à l'évaluation des cadres de conformité que chaque juridiction avait élaborés et mis en œuvre pour s'assurer que les institutions financières déclarent les informations correctes, et obtenir des informations de tous les partenaires d'échange sur tout problème relevé concernant le fonctionnement des échanges de renseignements rapportés. Les évaluations ont été conçues pour fournir une première vérification de tous les éléments clés de l'efficacité de la mise en place dans la pratique, afin de s'assurer que les juridictions étaient « En bonne voie ».

Ces examens initiaux par les pairs de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme d'EAR dans la pratique ont été réalisés sur une période de deux ans pour le premier groupe d'environ 100 juridictions et les résultats ont été publiés en 2022. Les juridictions qui ont commencé leurs échanges après 2018 ont également fait l'objet d'un premier examen de l'efficacité de leur mise en œuvre¹⁰. Une vue d'ensemble des notations actuelles pour les 101 juridictions évaluées jusqu'à présent est fournie dans la figure 7 ci-dessous (voir l'**Annexe C** pour les notations spécifiques à chaque pays).

Une grande majorité des juridictions (66 %) ont été jugées comme étant « En bonne voie » pour assurer la mise en œuvre effective de la norme d'EAR dans la pratique. Cela signifie qu'elles sont bien placées pour garantir l'efficacité de l'EAR au fur et à mesure que sa mise en œuvre arrive à maturité. Il s'agit notamment de veiller à ce que les institutions financières respectent correctement les obligations de diligence raisonnable et de déclaration, et d'assurer l'échange efficace et en temps voulu des renseignements dans la pratique, conformément aux exigences techniques prescrites.

Les juridictions jugées « Partiellement conformes » (15 %), ont généralement mis en place des plans de conformité complets mais n'avaient pas encore commencé à les mettre en œuvre dans leur intégralité, c'est-à-dire à mener les activités de conformité telles que les audits de conformité. Cela signifie également que ces juridictions sont bien placées pour assurer l'efficacité de la norme d'EAR dans la pratique au cours des prochains mois, lorsqu'elles commenceront leurs activités visant à assurer la conformité des institutions financières.

10. Les juridictions couvertes par les examens initiaux de l'efficacité jusqu'octobre 2023 sont le Ghana et le Koweït.

Les juridictions classées « Non conformes » ont encore du travail à réaliser pour développer et mettre en œuvre leurs plans de conformité.

Le Forum mondial collabore avec elles pour leur permettre de répondre aux recommandations formulées et faire en sorte que la norme d'EAR soit un outil efficace pour toutes les juridictions.

Examen approfondi de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme d'EAR dans la pratique

En 2023, le Forum mondial a entamé une deuxième série d'examen de l'efficacité de l'EAR qui évalue de manière beaucoup plus approfondie la mise en œuvre de norme dans la pratique. Le Forum mondial a identifié qu'un processus d'examen par les pairs plus approfondi était nécessaire au fur et à mesure que la mise en œuvre de la norme EAR avançait. Celui-ci implique des attentes plus élevées (pour refléter la maturité accrue de la mise en œuvre de la norme EAR) et l'examen de sources d'information beaucoup plus détaillées, y compris des statistiques pertinentes sur les activités de conformité des entreprises et leur impact. Le processus implique également des visites sur place pendant lesquelles les équipes d'évaluation, qui comprennent des experts de l'EAR des juridictions membres, rencontrent les parties prenantes concernées des secteurs privé et public. Il s'agit notamment de fonctionnaires des autorités fiscales et de lutte contre le blanchiment d'argent, en particulier de ceux qui sont chargés de superviser la mise en œuvre effective de la norme d'EAR, ainsi que de représentants et d'organes représentatifs des différentes parties du secteur financier qui ont des obligations en vertu de la norme d'EAR.

Ces évaluations approfondies par les pairs doivent être achevées pour les quelque 100 juridictions engagées à commencer les échanges dans le cadre de la norme EAR en 2017 et 2018, d'ici à 2025. À ce stade, chaque juridiction se verra attribuer une notation globale « Conforme », « Largement conforme », « Partiellement conforme » ou « Non conforme ». Cette évaluation permettra aux membres du Forum mondial de savoir si les juridictions qui mettent en œuvre la norme d'EAR le font effectivement dans la pratique et, par conséquent, si les informations échangées sont complètes, fiables et utilisables dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

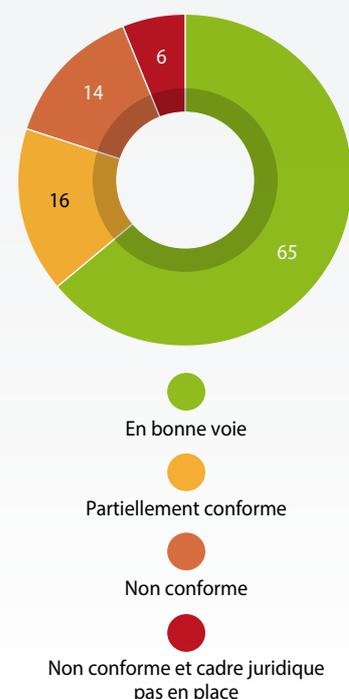
Au fur et à mesure que le processus d'évaluation par les pairs progresse, il apparaît que la qualité des renseignements reçus s'améliore. La capacité des juridictions à faire correspondre les renseignements avec leurs bases de données nationales sur les contribuables constitue l'un des indicateurs de la qualité des informations échangées. En 2022, les taux d'appariement moyens atteignaient environ 80 %, contre 68 % en 2019 (cf. Figure 8). Ce chiffre devrait augmenter au fil du temps, à mesure que la mise en œuvre de la norme d'EAR gagne en maturité et que le processus d'évaluations par les pairs garantit son efficacité.

Garantir la confidentialité des informations échangées

La norme d'EAR exige que les juridictions participantes mettent en place des mécanismes robustes de confidentialité et de sauvegarde des données. Cette exigence comprend un cadre juridique garantissant la confidentialité et l'utilisation appropriée des informations échangées, ainsi qu'un cadre adéquat de gestion de la sécurité de l'information (GSI) conforme aux normes internationalement reconnues¹¹.

Le Forum mondial a mis en place un processus spécifique pour déterminer si les juridictions engagées dans l'EAR respectent les exigences de confidentialité et de sauvegarde des données. Ces évaluations sont menées par un groupe d'experts composé d'experts en GSI, issus des administrations fiscales des pays pairs, en collaboration avec le Secrétariat du Forum mondial.

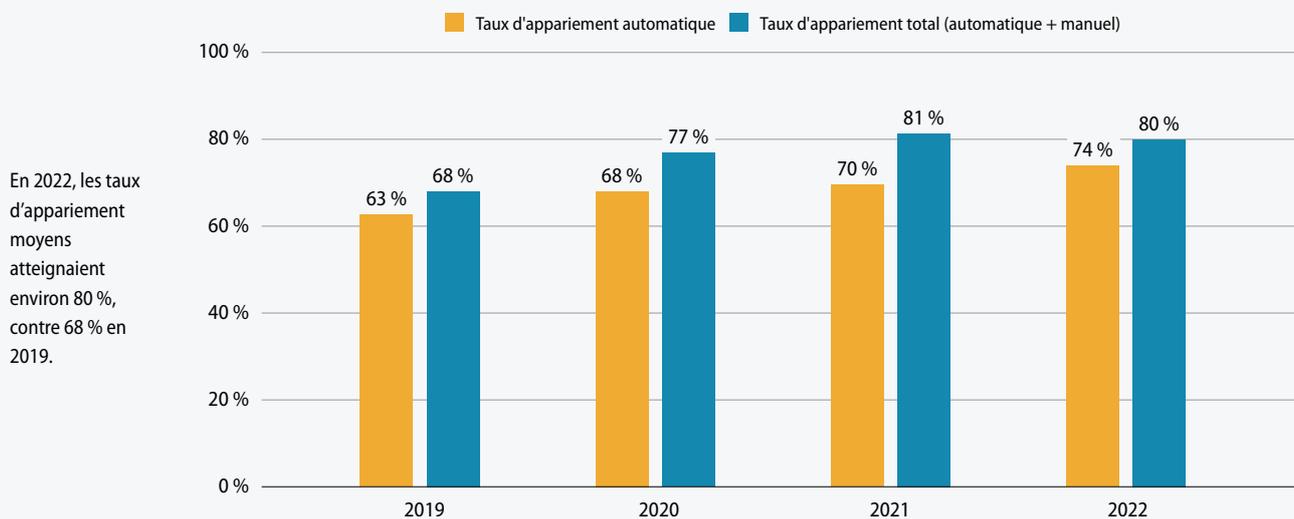
FIGURE 7.
EAR : Aperçu des premières évaluations de l'efficacité (pour les 101 juridictions évaluées à ce jour)



Source : Secrétariat du Forum mondial.

11. Les termes de référence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentialite-protection-des-donnees-tdr.pdf>.

FIGURE 8. Taux d'appariement moyens pour les données de l'EAR reçues, 2019-2022



En 2022, les taux d'appariement moyens atteignaient environ 80 %, contre 68 % en 2019.

Source : Enquêtes du Forum mondial 2020, 2021, 2022 et 2023.

Toutes les juridictions engagées dans l'EAR font l'objet d'une évaluation préalable à l'échange afin de s'assurer qu'elles remplissent les conditions requises avant d'échanger des renseignements. Ces évaluations ont été lancées en 2015 et se poursuivent à mesure que de nouvelles juridictions approchent de leur premier échange.

Des évaluations post-échanges sont menées pour s'assurer que les données échangées sont protégées de manière adéquate par les administrations fiscales participantes après leur réception. Une série d'évaluations post-échanges a débuté en 2019 et doit s'achever en 2024. En octobre 2023, le Forum mondial avait réalisé 63 évaluations post-échanges et plus de 30 évaluations sont en cours. Les résultats de ces évaluations ne sont pas rendus publics en raison de leur nature confidentielle.

Lorsque des faiblesses sont identifiées lors d'une évaluation, les juridictions sont tenues d'apporter les améliorations nécessaires avant qu'une nouvelle évaluation satisfaisante puisse être conclue et que des informations puissent être reçues. Le cas échéant, le Secrétariat du Forum mondial fournit une assistance technique aux juridictions pour les aider à améliorer les lacunes identifiées.

Reconnaissant que le risque de violation de données ne puisse être totalement exclu, les protocoles du Forum mondial comprennent un mécanisme de réponse à de tels incidents. Ce processus peut notamment inclure une réévaluation de l'adéquation des dispositions de sécurité de la juridiction concernée.

FAVORISER LE CHANGEMENT PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités et la sensibilisation font partie intégrante du succès du Forum mondial dans la mise en œuvre effective des normes de transparence fiscale au niveau mondial et dans la promotion de leur utilisation pour lutter contre l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites et soutenir la mobilisation des ressources nationales. Le programme a évolué pour répondre aux besoins croissants des membres. Aujourd'hui, le Forum mondial offre une gamme complète de soutien dans les domaines de l'ERD et de l'EAR, y compris l'engagement politique, l'assistance technique, les programmes de formation et les outils de développement des connaissances. Ce travail est réalisé avec le soutien financier et non financier de nos partenaires de développement (voir l'**Annexe E** pour la liste des donateurs du Forum mondial).



Formation sur l'échange de renseignements dans le cadre de l'Initiative Asie, 14-17 mars 2023, Nagpur, Inde.

Renforcer les engagements politiques en faveur de la transparence fiscale

Les avancées de la transparence fiscale depuis 2009 témoignent d'un fort engagement politique à travers le monde. Pour soutenir et renforcer cet engagement, le Secrétariat du Forum mondial maintient un engagement proactif avec les ministres, les chefs des administrations fiscales et autres hauts fonctionnaires des juridictions membres et non-membres, et collabore étroitement avec ses partenaires de développement.

Ces engagements de haut niveau et les efforts de renforcement des capacités déployés tout au long de l'année 2023 ont contribué aux avancées suivantes :

- **De nouveaux membres** : l'Angola, le Zimbabwe, la Sierra Leone et Fiji ont rejoint le Forum mondial cette année, ce qui porte le nombre de membres à 169 (dont 93 juridictions en développement).
- **Nouveaux observateurs** : le Groupe d'étude sur l'administration et la recherche fiscale en Asie-Pacifique (SGATAR) est devenu un observateur du Forum mondial, matérialisant une coopération efficace et de longue date visant à soutenir les pays asiatiques et les îles du Pacifique dans la mise en œuvre de la transparence fiscale et les avantages qui en découlent. La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) a également rejoint le Forum mondial en tant qu'observateur.
- **Élargissement du réseau mondial 'échange de renseignements** : le Viet Nam a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC), à laquelle 147 juridictions participent désormais (voir **Annexe D**). En outre, le Bénin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam ont déposé leur instrument de ratification.
- **Augmentation des engagements en faveur de l'EAR** : de nouveaux pays en développement se sont engagés à lancer l'EAR à une date précise. En 2023, l'Arménie et la Mongolie se sont engagées à commencer d'ici 2025 et 2026 respectivement. Le nombre de juridictions s'étant engagées à lancer l'EAR à une date précise s'élève désormais à 123 (dont 48 pays en développement).
- **Des initiatives régionales phares en Afrique, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique ont été lancées** avec l'idée que des progrès ne peuvent être réalisés que s'ils sont soutenus par un engagement politique, avec des priorités communes, et en travaillant de manière concertée avec des partenaires au sein d'une région.



Les programmes de formation, notamment le programme phare *Former le Formateur* proposé en Afrique, Asie, Amérique latine et, à partir de 2023, en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient, ont contribué à former plus de **8 200** fonctionnaires cette année



13^{ème} réunion
de l'Initiative
Afrique, 6-7 juillet
2023, Le Cap,
Afrique du Sud.

INITIATIVE AFRIQUE

L'Initiative Afrique¹² a été lancée en 2014 pour libérer le potentiel de la transparence fiscale en Afrique. Cette initiative est un partenariat de collaboration entre le Forum mondial, ses membres africains et des organisations partenaires. Avec l'adhésion de l'Angola, de la Sierra Leone et du Zimbabwe en 2023, l'Initiative Afrique compte désormais 37 membres, représentant 67 % des pays africains, et bénéficie du soutien de 18 partenaires et donateurs, dont la Commission de l'Union africaine (CUA) (cf. Encadré 3).

ENCADRÉ 3. INITIATIVE AFRIQUE : MEMBRES ET PARTENAIRES

Leadership

Pour la période 2023-2024, l'Initiative Afrique est dirigée par deux coprésidents, M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'Administration fiscale de l'Afrique du Sud, et M. Philippe K. Tchodie, Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes.

37 membres

Afrique du Sud • Algérie • Angola • Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cabo Verde • Cameroun • Congo (République du) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Guinée • Kenya • Lesotho • Libéria • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Namibie • Niger • Nigéria • Ouganda • Rwanda • Sénégal • Seychelles • Sierra Leone • Tanzanie • Tchad • Togo • Tunisie • Zimbabwe.

18 partenaires

Association des administrateurs fiscaux du Commonwealth (CATA) • Banque africaine de développement (BAD) • Banque mondiale (BM) - Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) • Commission de l'Union africaine (CUA) • Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA) • Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) • Irlande • Société financière internationale (IFC) • Allemagne • France • Irlande • Norvège • Pays-Bas • Royaume-Uni • Sénégal • Suède • Suisse • Union européenne.

12. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-afrique.htm>.



L'Initiative Afrique a débouché sur la Déclaration de Yaoundé¹³. Initialement signée en 2017, elle appelle les pays africains et les communautés économiques régionales à renforcer leurs efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale par le biais de la coopération fiscale et de la transparence, et à œuvrer pour une plus grande coordination régionale. Elle a été signée par 34 pays africains et la CUA.

La dynamique positive et l'amélioration durable de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements en Afrique sont documentées dans la cinquième édition du rapport d'étape *Transparence fiscale en Afrique 2023 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*¹⁴. Ce rapport est le fruit d'une collaboration entre le Forum mondial, la CUA et l'ATAF. Il a été publié lors de la 13^{ème} réunion de l'Initiative Afrique, qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, en juillet 2023¹⁵.

Les importants progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et d'échange de renseignements, ainsi que les avantages pour la mobilisation des recettes nationales, incluent :

- Le réseau de traités d'échange de renseignements a continué à se développer en Afrique pour atteindre plus de 3 070 relations, dont 80 % ont été créées dans le cadre de la MAAC.
- Le nombre cumulé de demandes envoyées est passé de 38 en 2014, à 531 en 2022. Le nombre de demandes reçues est lui passé de 279 en 2014 à 683 en 2022. Bien qu'il y ait une légère baisse du nombre de demandes émises en 2022, la tendance générale reste positive.
- Un nombre croissant de pays africains s'engagent à mettre en œuvre l'EAR : cinq pays africains échangent déjà des renseignements de manière automatique et cinq autres se sont engagés à le



13. La déclaration de Yaoundé et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm>.

14. OCDE (2023), *Transparence fiscale en Afrique 2023 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris,

<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2023.pdf>.

15. La réunion a rassemblé 120 participants, dont des représentants de 26 pays africains, 9 partenaires et invités de l'Initiative Afrique. Consulter la déclaration des résultats : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/13e-reunion-de-l-initiative-afrique-declaration-des-resultats.pdf>.



8^{ème} réunion de la Déclaration de Punta del Este, 26-28 juin 2023, Asunción, Paraguay.

faire d'ici 2025¹⁶. Bien que de nombreux membres africains du Forum mondial en soient encore aux premières étapes de la mise en œuvre de l'EAR, les bénéfices en sont déjà visibles. Ainsi, un pays a par exemple identifié plus de 10.6 millions EUR de recettes supplémentaires grâce aux données reçues automatiquement après avoir mené quelques enquêtes, ce qui souligne le fort potentiel de l'EAR.

- Cinq pays africains ont déclaré avoir identifié 76.6 millions EUR de recettes supplémentaires grâce à l'échange de renseignements en 2022, ce qui constitue le montant le plus élevé rapporté depuis le lancement de l'Initiative l'Afrique. Le total des gains de recettes supplémentaires depuis 2009 s'élève à plus de 1.69 milliard EUR en Afrique.

Le développement des capacités à assurer une assistance transfrontalière efficace dans le recouvrement des créances fiscales pour les pays africains a été l'une des principales priorités de l'Initiative Afrique, au-delà de la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale.

INITIATIVE AMÉRIQUE LATINE

L'Initiative Amérique latine a été lancée en novembre 2018. En approuvant la Déclaration de Punta Del Este¹⁷, les signataires ont accepté de montrer l'exemple en s'attaquant aux flux financiers illicites par le biais d'une coopération fiscale internationale accrue. Cette initiative régionale rassemble les 15 membres latino-américains du Forum mondial, 1 observateur et 6 partenaires, l'Institut d'études fiscales (IEF) et l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) ayant rejoint l'Initiative cette année (voir Encadré 4).

16. Le Kenya et la Tunisie se sont engagés à lancer l'EAR en 2024 et le Maroc, l'Ouganda et le Rwanda en 2025.

17. La déclaration de Punta del Este et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm>.



ENCADRÉ 4. INITIATIVE AMÉRIQUE LATINE : MEMBRES ET PARTENAIRES

Leadership

En 2023, l'Initiative Amérique latine a été dirigée par M. Oscar Orué Ortiz, Directeur national de la Direction nationale des recettes fiscales du Paraguay, en tant que président, et M. Luis Carlos Reyes Hernández, Directeur général de la direction nationale des impôts et des douanes de Colombie, en tant que vice-président.

15 membres / signataires

Argentine • Brésil • Chili • Colombie
• Costa Rica • Équateur • El Salvador
• Guatemala • Honduras • Mexique
• Panama • Paraguay • Pérou •
République dominicaine • Uruguay.

1 observateur

Bolivia

6 partenaires

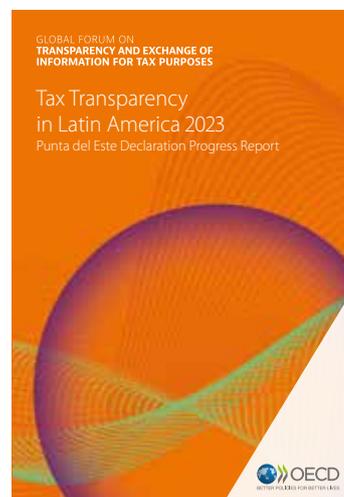
Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) • Banque interaméricaine de développement (BID) • Banque mondiale (BM) • Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) • Institut d'études fiscales (IEF) • Société financière internationale (IFC).

Le *Rapport de progrès sur la transparence fiscale en Amérique latine 2023*¹⁸ présente les derniers développements en Amérique latine. Le rapport a été lancé lors de la réunion 8th de l'initiative de la Déclaration de Punta del Este, qui s'est tenue à Asuncion, au Paraguay, en juin 2023¹⁹.

Cette troisième édition met en lumière les approches réussies des pays pour lutter contre l'évasion fiscale grâce à des outils de transparence et d'échange de renseignements. Toutefois, les progrès n'ont pas été uniformes, car les pays d'Amérique latine sont confrontés à des défis différents et ont des niveaux d'expérience différents de la mise en œuvre et l'utilisation des normes.

18. OCDE (2023), *Tax Transparency in Latin America 2023: Punta del Este Declaration Progress Report*, Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2023.pdf>.

19. La réunion a rassemblé 60 participants, dont des représentants de 12 pays signataires, d'un pays observateur et de 5 partenaires de la Déclaration de Punta Del Este. Consulter la déclaration des résultats : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/8th-meeting-of-the-Punta-del-este-declaration-outcomes.pdf>.



Fourth Asia Initiative Meeting

27-28 April, 2023 | New Delhi, India



- 15 pays d'Amérique latine sont désormais signataires du MAAC, ce qui porte le réseau de traités d'échange d'informations de ces pays à plus de 1 900 relations.
- 735 demandes ont été envoyées, tandis que 382 ont été reçues par les pays d'Amérique latine en 2022. En 2022, le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays d'Amérique latine ayant répondu à l'enquête du Forum mondial a augmenté de 13 % par rapport à 2021.
- 10 membres latino-américain du Forum mondial ont entamé des échanges dans le cadre de l'EAR. Cinq autres membres doivent encore s'engager à démarrer l'EAR à une date précise. Le Forum mondial et ses partenaires continueront à sensibiliser aux avantages de l'EAR et à soutenir les pays dans leur processus de mise en œuvre.
- En 2022, un an seulement après avoir commencé ses premiers échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers, l'Équateur a mis en œuvre une stratégie globale autour de l'utilisation des données de l'EAR. Le montant total des avoirs régularisés s'est élevé à 1.7 milliard EUR, avec la perception de plus de 84 millions EUR de recettes fiscales. On peut citer le cas d'un contribuable qui a régularisé des avoirs pour un montant de plus de 93 millions EUR et payé 5.3 millions EUR d'impôts. Au Pérou, l'utilisation des données de l'EAR a permis d'augmenter le nombre de contribuables déclarant leurs revenus de source étrangère de 53 % en 2022 par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Ces résultats soulignent une fois de plus le potentiel de l'EAR pour d'autres pays de la région en tant qu'outil de mobilisation des recettes.
- Depuis 2009, les pays d'Amérique latine ont identifié 27.8 milliards EUR de recettes supplémentaires grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières (y compris l'ERD et l'utilisation des données de l'EAR) et aux programmes de divulgation volontaire liés à l'EAR, dont 708 millions EUR identifiés en 2022.

Outre la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, la déclaration de Punta del Este s'attache à maximiser l'utilisation efficace des renseignements échangés, notamment en envisageant leur utilisation plus large, dans le cadre de conventions à des fins non fiscales, afin de lutter contre la corruption et d'autres formes de criminalité financière et d'améliorer la coopération fiscale internationale.



INITIATIVE ASIE

4^{ème} réunion
de l'Initiative Asie,
27-28 avril 2023,
New Delhi, Inde.

L'Initiative Asie²⁰ a été lancée par le Forum mondial en 2021. Elle cherche à reproduire les avantages générés par d'autres initiatives régionales de renforcement des capacités, tout en bénéficiant de la dynamique créée par les présidences du G20 de l'Indonésie en 2022, et de l'Inde en 2023. Avec l'ajout des Philippines, qui ont approuvé la Déclaration de Bali²¹ en janvier 2023, l'Initiative Asie compte désormais 17 membres (voir Encadré 5).

ENCADRÉ 5. INITIATIVE ASIE : MEMBRES ET PARTENAIRES

Leadership

En 2023, l'Initiative Asie a été dirigée par deux coprésidents : M. Sanjay Malhotra, Secrétaire aux recettes du gouvernement indien, et M. Suryo Utomo, Directeur général de la Direction générale des impôts d'Indonésie.

17 membres

Arménie • Brunei Darussalam • Chine (République populaire de) • Corée • Hong Kong (Chine) • Inde • Indonésie • Japon • Kazakhstan • Macao (Chine) • Malaisie • Maldives • Mongolie • Pakistan • Philippines • Singapour • Thaïlande.

5 partenaires

BAD / Plateforme pour l'Asie-Pacifique
• BM • CATA • IFC • SGATAR.

Cette année marque le lancement du premier rapport d'étape sur la **Transparence fiscale en Asie 2023 : Rapport de progrès de l'Initiative Asie**²². Ce rapport a été présenté lors de la quatrième réunion de l'Initiative Asie, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, en avril 2023²³. Il est basé sur les contributions de 22 membres asiatiques du Forum mondial.

20. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-asie.htm>.

21. Déclaration de Bali (Déclaration de l'Initiative Asie), Appel à renforcer l'utilisation de la transparence fiscale pour une mobilisation durable des ressources nationales, disponible en anglais en uniquement à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/tax/transparence/documents/Bali-Declaration.pdf>.

22. OCDE (2023), *Tax Transparency in Asia 2023: Asia Initiative Progress Report*, Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, OECD, Paris,

<https://www.oecd.org/tax/transparence/documents/tax-transparency-in-asia-2023.pdf>.

23. La réunion a rassemblé 51 participants de 14 membres de l'Initiative pour l'Asie et de 4 partenaires de développement. Consulter la déclaration des résultats :

<https://www.oecd.org/tax/transparence/documents/4th-asia-initiative-meeting-outcomes.pdf>.



Le rapport souligne les progrès réalisés dans la région et montre comment les juridictions asiatiques ont bénéficié de l'échange de renseignements pour mobiliser les recettes nationales, notamment :

- Les membres asiatiques ont considérablement développé leurs réseaux d'échange de renseignements, bien que 94 % des demandes émanent de seulement cinq pays asiatiques.
- La mise en œuvre de la norme d'EAR gagne du terrain, avec 14 membres asiatiques qui ont échangé des renseignements sur les comptes financiers de manière automatique en 2022. En 2023, l'Arménie et la Mongolie se sont respectivement engagées à lancer l'EAR en 2025 et 2026.
- Depuis 2009, des recettes supplémentaires de 20.1 milliards EUR ont été identifiées par les pays asiatiques grâce à l'échange de renseignements. Le nombre croissant de membres asiatiques qui commencent à utiliser l'ERD pour soutenir les enquêtes nationales et pour mettre en œuvre l'EAR, laisse présager des revenus supplémentaires à l'avenir.

L'Initiative Asie vise à garantir que tous les membres mettent effectivement en œuvre les normes d'ERD et d'EAR par des actions complémentaires axées sur l'utilisation efficace des données reçues automatiquement, le recouvrement des créances fiscales, une utilisation plus large des données d'échange de renseignements, l'échange de renseignements sur la taxe sur la valeur ajoutée/la taxe sur les biens et services, ainsi que d'autres formes de coopération administrative en matière fiscale prévues par la MAAC.

INITIATIVE PACIFIQUE

L'initiative Pacifique²⁴ est une initiative conjointe de l'Australie, de la BAD, du Forum mondial, de la Nouvelle-Zélande, de l'OCDE, de l'Association d'administration fiscale des îles du Pacifique (PITAA) et de la Banque mondiale (BM) (voir Encadré 6). Elle a été lancée en 2020 pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Comme d'autres initiatives régionales, l'Initiative Pacifique prend en compte les circonstances spécifiques et les besoins particuliers des îles du Pacifique.

En 2023, l'objectif principal était : (i) de continuer à sensibiliser les juridictions non membres de la région, ce qui devrait se traduire par une augmentation de leur participation aux travaux sur la transparence fiscale dans un avenir proche, et (ii) de fournir un soutien bilatéral aux membres des îles du Pacifique en préparation de leurs prochaines évaluations par les pairs.

ENCADRÉ 6. INITIATIVE PACIFIQUE : MEMBRES ET PARTENAIRES

16 juridictions participantes

États fédérés de Micronésie • Fidji • Kiribati • Îles Cook
• Îles Marshall • Îles Salomon • Nauru • Niue • Palau •
Papouasie-Nouvelle-Guinée • Samoa • Timor-Leste •
Tokelau • Tonga • Tuvalu • Vanuatu.

6 partenaires

Association des administrateurs fiscaux des
îles du Pacifique (PITAA) • Banque asiatique de
développement (BAD) • Banque mondiale (BM) •
Australie • Nouvelle-Zélande • OCDE

Note : les juridictions qui ne sont pas membres du Forum mondial sont indiquées en italique.

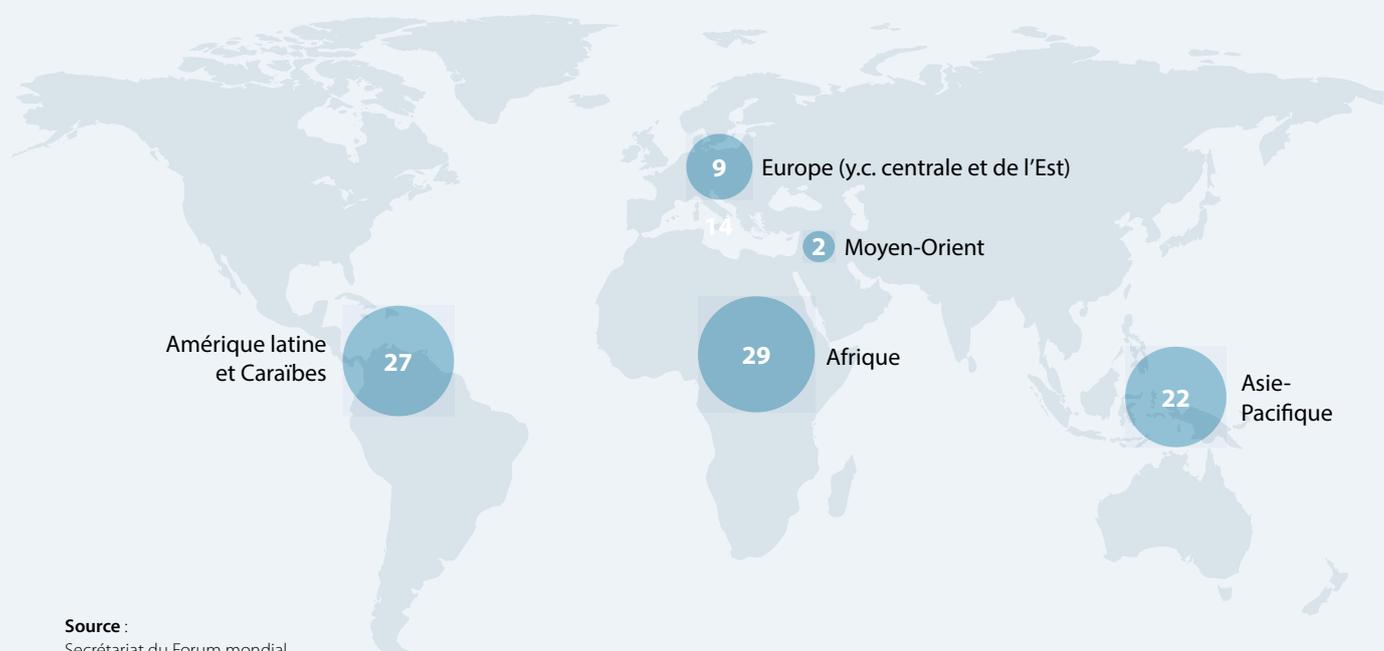
24. Plus d'informations sont disponibles sur le site
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-pacifique.htm>.

Assistance technique fournie à l'échelle mondiale

La demande d'aide au renforcement des capacités reste forte. En 2023, 89 juridictions ont bénéficié d'une assistance technique bilatérale, dont 35 % en Afrique, 30 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 25 % en Asie-Pacifique, 10 % en Europe et 2 % au Moyen-Orient (cf. Figure 7).

Pour répondre à cette forte demande, le Secrétariat du Forum mondial continue de suivre une approche hybride qui combine l'assistance à distance, complétée par des outils de développement des connaissances et l'assistance sur place, axée sur la résolution des difficultés persistantes. L'Encadré 7 présente les chiffres clés pour 2023. Le programme d'assistance technique du Secrétariat du Forum mondial a été noté 4.7 sur 5 par ses bénéficiaires²⁵.

FIGURE 9. Nombre de juridictions soutenues par le Secrétariat en 2023, par région



En 2023, 89 juridictions ont bénéficié d'une assistance technique bilatérale, fournie par le Secrétariat du Forum mondial. Le programme a reçu une note de 4.7 sur 5 de la part de ses bénéficiaires.

ENCADRÉ 7. ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LE SECRÉTARIAT DU FORUM MONDIAL EN 2023

Activité d'assistance technique	Nombre d'activités réalisées
Juridictions bénéficiant d'une assistance technique (y compris les juridictions en développement)	89 (73)
Rapports d'assistance technique	144
Réunions d'assistance technique (y compris virtuelles)	302 (262)
Missions d'assistance technique	60

25. Enquête du Forum mondial 2023.

ENCADRÉ 8. PAYS BÉNÉFICIAIRE D'UN PROGRAMME D'INITIATION (46)

Algérie • Angola⁽²⁾ • Arménie • Biélorussie⁽¹⁾ • Bénin • Bosnie-Herzégovine • Cabo Verde • Cambodge • Congo (République du) • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Équateur • Eswatini • Fidji⁽²⁾ • Groenland • Guinée • Guyane • Haïti • Honduras • Îles Féroé • Jordanie • Koweït • Liban • Madagascar • Maldives • Mali • Moldavie • Mongolie • Monténégro • Namibie • Niger • Oman • Ouzbékistan • Palau • Papouasie • Nouvelle-Guinée • Paraguay • Rwanda • Serbie • Sierra Leone⁽²⁾ • Tanzanie • Tchad • Thaïlande • Togo • Viet Nam • Zimbabwe⁽²⁾.

(1) Programme en attente.

(2) Le programme sera lancé prochainement.

Tous les nouveaux membres du Forum mondial bénéficient d'une assistance sous la forme de programmes d'initiation complets et à long terme (voir Encadré 8). En outre, 47 membres ont bénéficié d'un soutien technique sur mesure. Un soutien préalable à l'adhésion a également été proposé à cinq pays non membres.

L'assistance technique pour l'ERD reste très demandée. En effet, 40 membres du Forum mondial doivent encore être évalués dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation par les pairs au cours des prochaines années. En outre, 19 autres membres préparent la deuxième phase de leur examen. Enfin, 13 autres juridictions qui ont reçu une notation non satisfaisante pourraient nécessiter une aide pour remédier aux manquements identifiés, afin de pouvoir se soumettre à une évaluation supplémentaire. Les principaux domaines d'assistance comprennent l'amélioration du cadre juridique, en mettant l'accent sur l'amélioration de la disponibilité des informations relatives au bénéficiaire effectif, en assurant sa mise en œuvre pratique et en fournissant une assistance pour la mise en place et le fonctionnement de l'unité d'échange de renseignements.

En 2023, 55 juridictions ont reçu une assistance pour la mise en œuvre de la norme d'EAR et ce nombre continue d'augmenter. Le Secrétariat du Forum mondial apporte un soutien complet à 13 juridictions en développement qui se sont engagées à procéder à des échanges automatiques d'ici 2026. Onze autres juridictions en développement bénéficient d'un soutien préalable à leur engagement. Enfin, un soutien est également apporté à de nombreuses juridictions ayant déjà commencé à échanger des renseignements. Dans ce domaine, un programme d'assistance technique spécifique a été mis en place en 2022 pour aider les juridictions qui ont eu du mal à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de conformité efficace. Outre un modèle de stratégie de conformité administrative²⁶, le Secrétariat du Forum mondial a présenté en mai 2023 une *Méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative* et travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de formation pour soutenir la mise en œuvre dans la pratique.

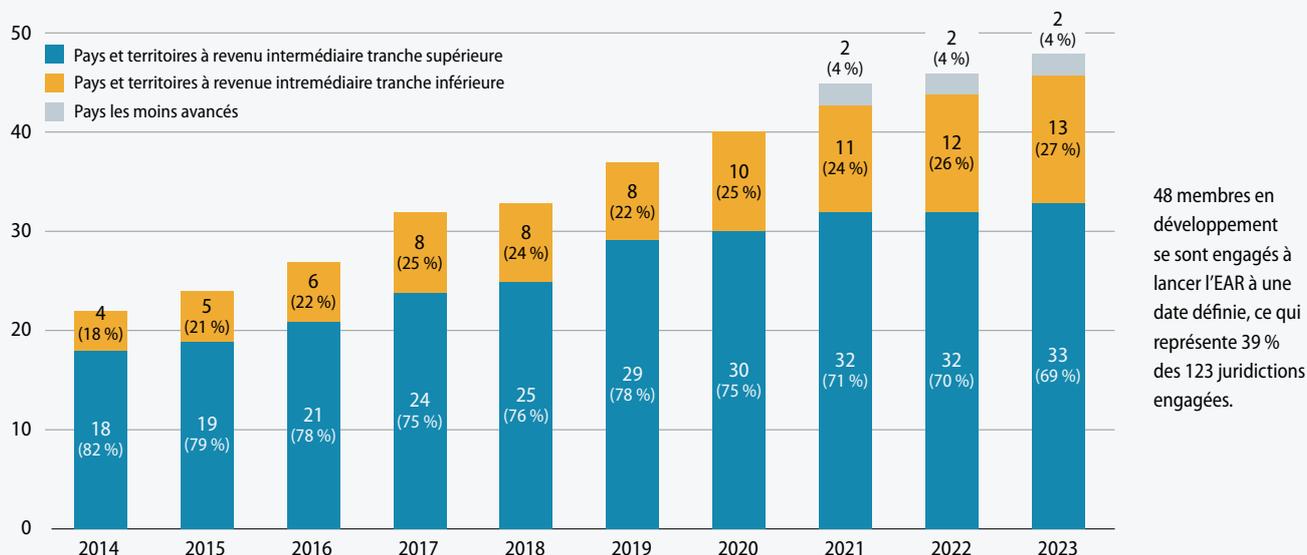
La confidentialité et les garanties des données constituent l'épine dorsale de l'assistance technique de l'EAR. En 2023, 26 juridictions ont reçu une assistance sur la confidentialité et les garanties des données. Elle couvre la préparation associée aux évaluations pré- ou post-échange et l'assistance technique afin d'améliorer le cadre sur l'ISM. Grâce à ce soutien, trois pays en développement ont réussi leurs évaluations pré-échanges cette année, tandis que trois autres ont réussi leur évaluation post-échanges.

À la demande de la présidence indienne du G20²⁷, **en juillet 2023, le Secrétariat du Forum mondial a présenté un rapport au G20, qui fait le point sur les progrès réalisés dans la participation des juridictions en développement à l'EAR** dans le cadre de sa stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement, étayée par le vaste programme de renforcement des

26. Le modèle de stratégie de conformité administrative a été élaboré en 2022 grâce au soutien financier du Royaume-Uni et d'autres partenaires de développement (Allemagne, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suisse et Union européenne).

27. Résumé et document final du président du G20. Première réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, Bengaluru, 24-25 février 2023, paragraphe 14, disponible à l'adresse suivante : https://www.g20.org/content/dam/gtwenty/gtwenty_new/document/1st%20FMCBG%20Chair%20Summary.pdf.

FIGURE 10. Nombre cumulé de membres en développement engagés dans l'EAR, par année d'engagement et catégorie de juridictions en développement (au 31 octobre 2023)



Note : Ce graphique illustre l'évolution de l'engagement des juridictions en développement en faveur de l'EAR entre 2014 et 2023. Il utilise la classification du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour sa liste de pays et territoires éligibles à l'aide publique au développement (<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>) : Pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et pays les moins avancés (PMA).

Source : OCDE (2023) : État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement (Rapport à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20).

capacités et les activités de sensibilisation entreprises²⁸. Comme le montre le rapport, la majorité des pays en développement membres du Forum mondial mettent désormais en œuvre la norme EAR : 48 membres en développement se sont engagés à lancer l'EAR à une date définie, ce qui représente 39 % des 123 juridictions engagées (cf. Figure 10) et 52 % des 93 pays en développement membres du Forum mondial. Le Secrétariat du Forum mondial continuera à offrir son expertise et son savoir-faire afin de libérer le potentiel de l'EAR pour les juridictions en développement.

RENFORCEMENT DU LEADERSHIP ET DES CAPACITÉS TECHNIQUES AU NIVEAU NATIONAL

Diffusion en cascade des connaissances sur l'échange de renseignements : le programme Former le Formateur et autres événements de formation

Pour encourager les connaissances locales à long terme et durables dans les pays en développement, le Secrétariat du Forum mondial a mis en place le programme **Former le Formateur** pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et, à partir de 2023, pour l'Europe centrale et orientale et le Moyen-Orient. Au total, 84 participants de 45 juridictions membres ont participé au programme 2023. Depuis son lancement en 2021, le réseau Former le Formateur a permis de former plus de 5 000 fonctionnaires dans 67 juridictions.



28. OCDE (2023), État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/etat-d-avancement-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-visant-a-liberer-le-potentiel-de-l-echange-automatique-de-renseignements-pour-les-pays-en-developpement.pdf>.

En 2023, au 31 octobre 2023, le programme de renforcement des capacités du Forum mondial a contribué à renforcer les capacités de plus de 8 200 fonctionnaires de 172 juridictions, dont 13 pays non membres. Les participants aux activités de formation dispensées par le Secrétariat leur ont attribué une note de 4.4 sur 5²⁹.

Promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion

L'égalité des sexes et l'inclusion bénéficient d'une attention toute particulière pour le Forum mondial et ses activités de renforcement des capacités. Depuis de nombreuses années, des actions ont été mises en œuvre pour encourager la participation des femmes aux événements de formation, avec des résultats positifs. En 2023, 52 % des participants aux événements de formation et aux séminaires étaient des femmes.

En plus d'encourager la participation des femmes à ses activités, le Forum mondial a lancé une initiative spécifique pour promouvoir l'équilibre entre les sexes. Lancé en 2022, le programme « Women Leaders in Tax Transparency » est une initiative phare pour la promotion du leadership féminin dans le domaine de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements. Le programme vise à construire un réseau de femmes qui défendent la transparence fiscale au sein des administrations des pays en développement membres du Forum mondial. En 2023, la deuxième édition a rassemblé 24 femmes issues de 24 juridictions en développement, reflétant ainsi la grande diversité des membres du Forum mondial. La marraine du programme 2023 est Mme Maria José Garde, Directrice générale des impôts au ministère espagnol des Finances, Présidente du Groupe du Code de conduite de l'Union européenne et ancienne présidente du Forum mondial (2017-2022).

Des outils polyvalents pour tous les besoins

Le Secrétariat du Forum mondial a continué à fournir des outils pour répondre aux besoins spécifiques des membres dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale³⁰. En 2023, outre un certain nombre de traductions publiées pour permettre l'accès aux orientations et boîtes à outils existantes, deux nouveaux documents ont été publiés et mis à la disposition des autorités fiscales sur demande : (i) La *Méthodologie pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques en matière de conformité administrative – Matrice des risques* (disponible en français, anglais, et espagnol) ; et (ii) Les *orientations pour la mise en œuvre d'un périmètre sécurisé aux fins de l'EAR* (disponibles en français, anglais et en espagnol). En 2023, 117 membres du Forum mondial ont demandé au moins une des boîtes à outils ou orientations développées par le Secrétariat.

Partage d'expertise via l'apprentissage en ligne et les webinaires

En 2023, deux cours d'apprentissage en ligne supplémentaires ont été proposés, offrant une vue d'ensemble du Système commun de transmission (*Common Transmission System - CTS*) utilisé pour échanger des renseignements entre les administrations fiscales et expliquant la documentation sur la GSI. Cela porte à neuf le nombre total de formations en ligne. Cette année, 2 086 fonctionnaires ont suivi ces cours, ce qui porte à 10 476 le nombre total de fonctionnaires formés depuis le développement des modules d'apprentissage en ligne.

Quatre webinaires ont été organisés 2023 pour soutenir la mise en œuvre efficace de la norme d'EAR, ainsi que les aspects connexes de GSI. Ces événements, auxquels ont participé près de 1 300 fonctionnaires, sont mis à disposition via la plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales (*Knowledge Sharing Platform for Tax Administrations – KSP_{TA}*).

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES D'INTÉRÊT MUTUEL

Au-delà de la mise en œuvre des normes, le Forum mondial aide également ses membres à développer la coopération dans des domaines d'intérêt commun relevant de la coopération administrative couverte par la MAAC. Dans le cadre de cette approche dynamique et réactive, en 2023, le Forum mondial a

29. Enquêtes du Forum mondial à la suite des formations.

30. Accéder aux ressources du Forum mondial : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/>.

soutenu la collaboration entre ses membres en vue de renforcer l'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et d'étendre l'utilisation des renseignements fiscaux échangés dans le cadre d'une convention fiscale à des fins non fiscales, en alignant leur utilisation sur une stratégie globale et pangouvernementale de lutte contre les flux financiers illicites.

La collaboration dans ces domaines a été largement menée par des pays en développement. L'initiative leur offre une plateforme pour défendre leurs priorités en matière de coopération sur la scène mondiale. Ces efforts reflètent l'engagement du Forum mondial à répondre à l'évolution des besoins de ses membres et à favoriser la coopération administrative internationale dans les domaines considérés comme prioritaires par ses membres.

Fournir une assistance transfrontalière pour le recouvrement des créances fiscales

Pour répondre aux besoins exprimés par les pays africains de renforcer le cadre de la coopération fiscale internationale en assurant une assistance transfrontalière efficace dans le recouvrement des créances fiscales, une Boîte à outils pour la mise en place d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales³¹ a été publiée en 2023 pour fournir aux autorités fiscales des outils pratiques pour participer à cette forme d'assistance administrative. Deux ateliers ont également été organisés pour aider les pays africains à mettre en place une fonction interne d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales et à renforcer les capacités pratiques dans ce domaine :

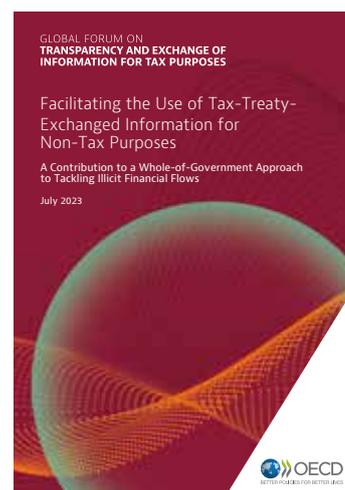
- Mars 2023 (Ouganda) : organisé conjointement par le Forum mondial et l'ATAF, il a réuni 61 fonctionnaires des impôts issus de 19 pays africains.
- Juillet 2023 (France) : organisée par le Secrétariat du Forum mondial, le CREDAF et l'Association internationale des services de trésorerie, elle a réuni 46 représentants de 18 pays.

Promouvoir une utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre des conventions

Trouver des solutions pour faciliter l'utilisation plus large des renseignements échangés dans le cadre de conventions fiscales est une question qui suscite un intérêt croissant de la part d'un groupe de juridictions membres du Forum mondial.

L'un des principaux objectifs de la Déclaration de Punta del Este est d'explorer les moyens d'élargir l'utilisation des informations échangées par le biais des conventions fiscales à des fins non fiscales. En juin 2023, le Brésil et la Colombie ont rejoint l'Argentine, le Costa Rica et le Paraguay dans le projet pilote sur l'utilisation élargie des renseignements échangés dans le cadre de conventions fiscales.

Suite à une demande de la présidence indienne du G20, le Secrétariat du Forum mondial a remis un rapport en juillet 2023 qui présente une approche possible pour faire avancer et rationaliser une utilisation plus large entre juridictions intéressées. Cette approche envisage un cadre administratif possible pour réduire les obstacles à la mise en œuvre et garantir le respect des exigences de confidentialité et de protection des données. L'approche présentée dans le rapport au G20 est basée sur les travaux menés sous l'égide de la Déclaration de Punta del Este.



31. OCDE (2023), Une boîte à outils pour la mise en place d'une fonction d'assistance transfrontalière au recouvrement des créances fiscales, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/boite-a-outils-pour-la-mise-en-place-d-une-fonction-d-assistance-transfrontaliere-au-recouvrement-des-creances-fiscales.pdf>.

PROMOUVOIR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ENTRE LES MEMBRES

Le Forum mondial offre deux plateformes pour faciliter le partage des connaissances entre ses membres :

Réunions annuelles des autorités compétentes

La 10^{ème} conférence des autorités compétentes du Forum mondial, accueillie par l'administration fiscale de Géorgie, s'est tenue les 15 et 16 mai 2023 à Tbilissi. L'événement a rassemblé 160 participants de 77 juridictions. Pendant deux jours, les représentants ont discuté d'un large éventail de sujets pertinents pour les autorités compétentes, couvrant des questions pratiques liées à la mise en œuvre des normes d'ERD et d'EAR et partageant les meilleures pratiques sur la façon de développer et de maintenir des relations efficaces à tous les stades du processus d'échange de renseignements.

10^{ème} conférence
des Autorités
Compétentes,
15-16 mai 2023,
Tbilissi, Géorgie.



Réseau de gestion de la sécurité de l'information

Le réseau de GSI, lancé en 2021, permet aux experts en sécurité des autorités fiscales ou des ministères des finances de partager leurs bonnes pratiques et leurs expériences en matière de confidentialité et de protection des données. Il rassemble plus de 220 représentants désignés de 73 juridictions. Pour tirer parti de ce travail, l'« ISM Live Hour » a été lancée pour discuter des sujets clés de la GSI. Ils sont proposés par les experts du réseau sur une base trimestrielle. Sept sessions ont déjà eu lieu depuis 2021, dont trois organisées en 2023. Sur la base de la demande d'un partage de connaissances plus étendu sur les sujets de sécurité de l'information, le Secrétariat du Forum mondial a organisé en octobre 2023 sa première journée dédiée à la GSI, une conférence virtuelle pour les responsables de la sécurité de l'information et le personnel connexe des juridictions membres. Ce webinaire de cinq heures a rassemblé 570 experts de la GSI ou des technologies de l'information de plus de 120 juridictions.



4 | Utilisation et impact des outils d'ERD et d'EAR

La mise en œuvre effective de l'ERD et de l'EAR enrichit les outils administratifs dont disposent les autorités fiscales. Elle s'est avérée déterminante dans la lutte contre l'évasion fiscale.



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'APPLICATION DES ADMINISTRATIONS FISCALES

Après les efforts considérables déployés dans la mise en place de l'infrastructure pour l'ERD et l'EAR, il est crucial que ces outils soient utilisés efficacement par les administrations fiscales à travers le monde afin qu'elles bénéficient pleinement des avantages qu'ils ont à offrir. Il est de plus en plus évident que l'utilisation de l'ERD et de l'EAR se poursuit et s'améliore, ce qui se traduit par des avantages substantiels en termes de respect des obligations fiscales et de mobilisation des ressources nationales.

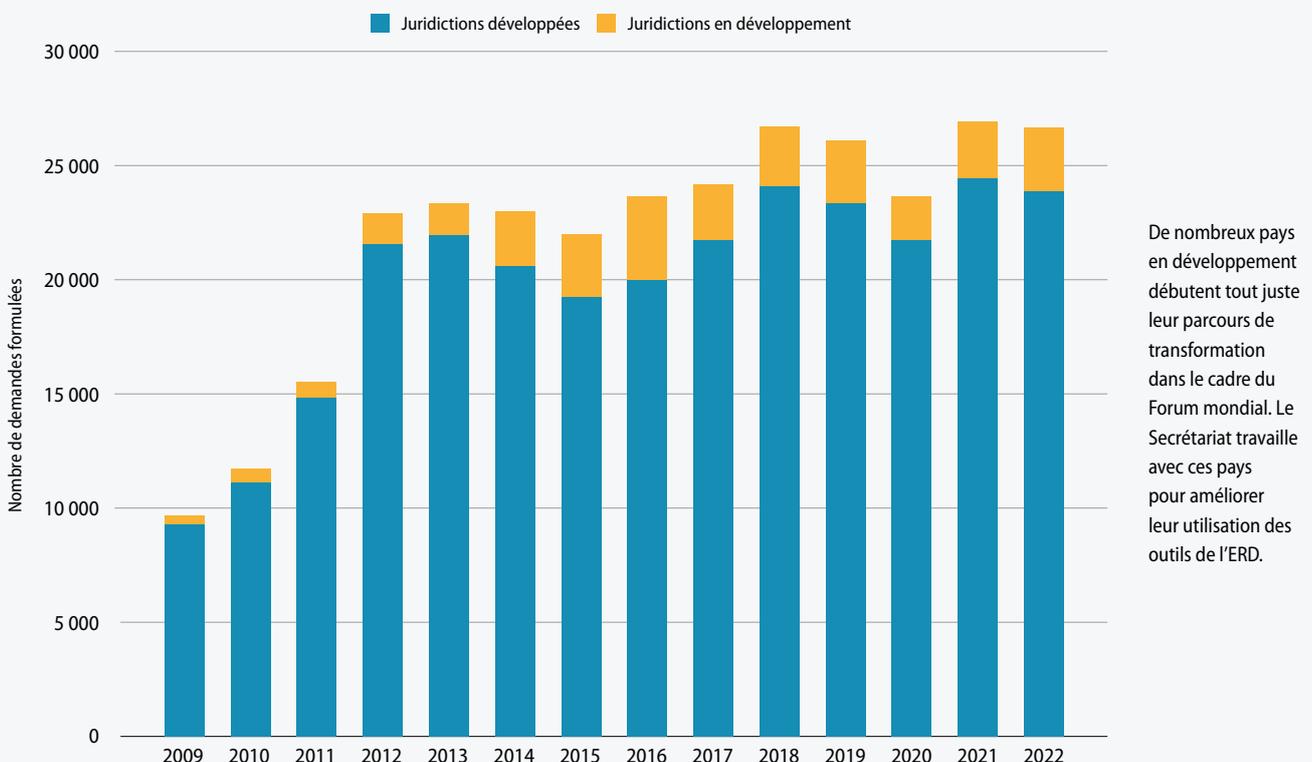
Utilisation croissante des demandes dans les enquêtes fiscales

En 2022, plus de 130 juridictions ont déclaré avoir eu recours à l'ERD et plus de 26 600 demandes de renseignements ont été envoyées à l'appui d'enquêtes fiscales en cours (voir Figure 11).

Les pays en développement n'utilisent pas encore pleinement les outils d'échange de renseignements.

Les pays en développement représentaient environ 10 % de l'ensemble des demandes en 2022 (voir Figure 11). Ce chiffre est à nuancer, étant donné que 40 % des pays en développement membres n'ont rejoint le Forum mondial qu'en 2016 ou plus tard. Ils n'ont donc pas été soumis à la première série d'évaluations par les pairs de l'ERD, qui a été un élément déclencheur important de l'évolution des lois et des pratiques de l'ERD. Par conséquent, de nombreux pays membres en développement débutent tout juste leur parcours de transformation dans le cadre du Forum mondial. Le Secrétariat du Forum mondial travaille avec les pays en développement pour améliorer leur utilisation des outils de l'ERD (par exemple, 10 200 auditeurs ont été formés depuis 2013, dont 1 960 en 2023). Reflétant la capacité croissante des pays en développement membres, le nombre de demandes est passé de moins de 350 en 2009 à plus de 2 700 demandes en 2022, bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

FIGURE 11. Nombre de demandes formulées par les membres du Forum mondial (2009-2022)



Source : Enquête du Forum mondial 2023.

La durée des négociations conventionnelles n'est plus un obstacle à l'échange transfrontalier de renseignements. Depuis 2010, la MAAC a vu son nombre de juridictions participantes passer à 147 (dont 71 pays en développement), élargissant rapidement le réseau mondial de relations d'échange de renseignements (voir l'**Annexe D**). Tous les membres du Forum mondial, à l'exception de 22, participent à cet instrument. Parmi les autres, huit sont sur le point d'y adhérer, ce qui facilitera encore les échanges.

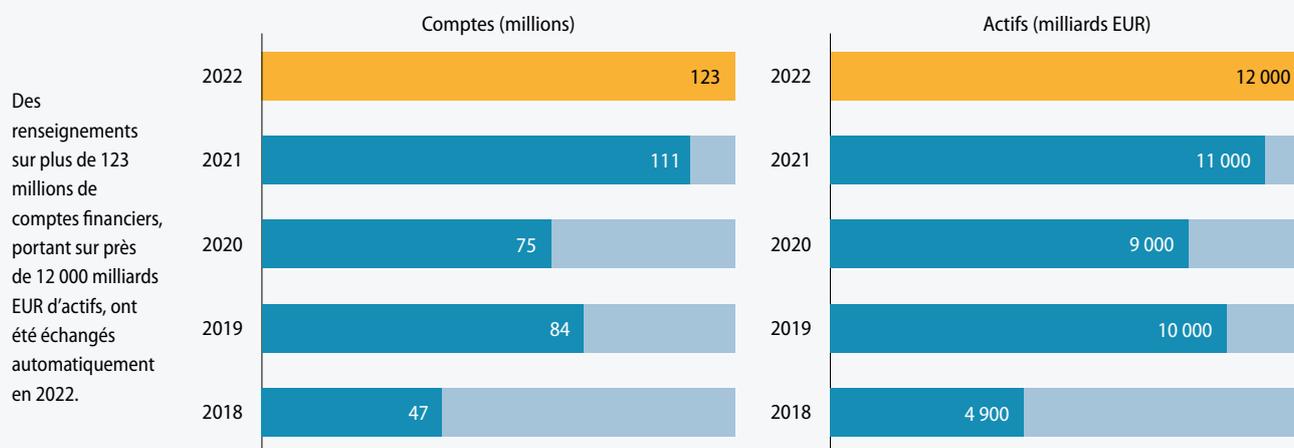
Utilisation des données de l'EAR pour une meilleure administration fiscale

Le Forum mondial a très vite identifié le potentiel de l'EAR pour transformer la capacité des autorités fiscales du monde entier à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et a mis en place un processus d'engagement et de suivi pour assurer l'adoption généralisée de la norme d'EAR. Après la maturation de la norme d'ERD, permettant aux autorités fiscales de demander des éléments d'information particuliers pertinents pour leurs enquêtes fiscales, l'EAR a offert la possibilité d'échanger des ensembles prédéterminés de renseignements pertinents, qui non seulement auraient un effet dissuasif considérable sur la non-divulgaration, mais qui pourraient également être utilisés de manière systématique pour évaluer les risques des contribuables et éclairer les enquêtes fiscales. Les progrès technologiques ont également permis de mettre en œuvre l'EAR de manière généralisée, systématique et uniforme.

En 2015, une centaine de juridictions se sont engagées à mettre en œuvre la norme EAR à temps pour commencer les échanges en 2017 ou 2018. Les pays en développement qui n'hébergent pas de centre financier n'ont pas été invités à s'engager sur une date spécifique pour l'échange automatique de renseignements, compte tenu d'éventuelles contraintes de capacité, mais ont été invités à le faire volontairement et avec l'assistance technique fournie par le Secrétariat du Forum mondial et les projets pilotes bilatéraux. Au 31 octobre 2023, 123 juridictions se sont engagées à commencer les échanges d'ici 2026, dont plus de 50 % des pays en développement membres du Forum mondial.

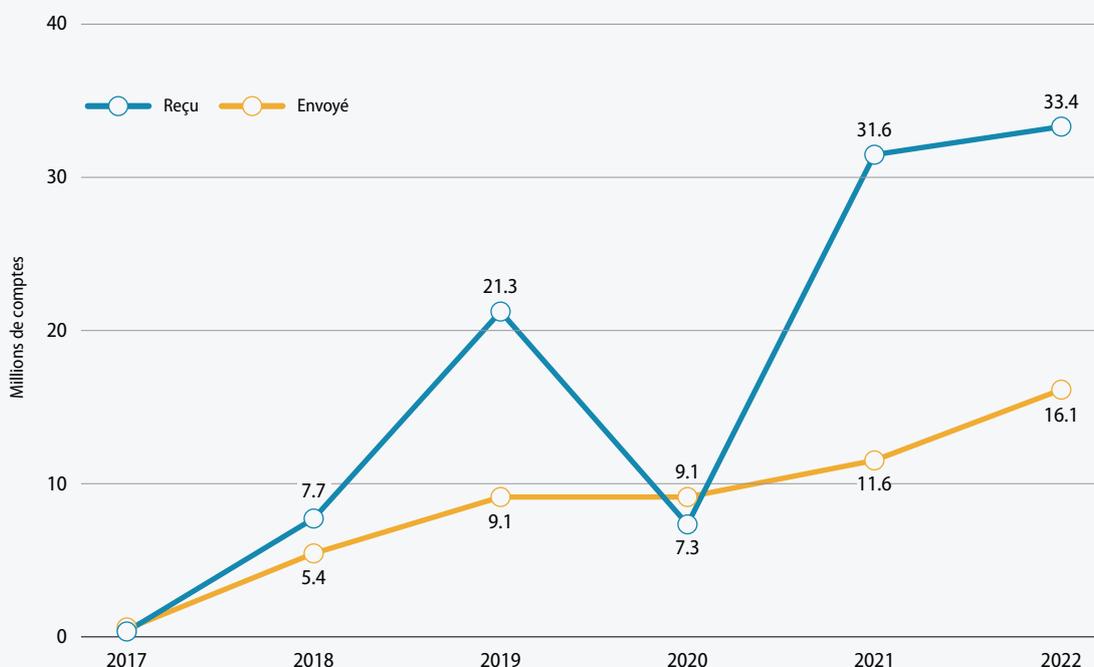
D'ici fin 2023, 108 juridictions, dont la capacité et le niveau de développement varient, auront déjà commencé les échanges annuels de renseignements sur les comptes financiers détenus par les contribuables en dehors de leur juridiction de résidence (voir l'**Annexe C** qui détaille le nombre de partenaires auxquels des informations ont été envoyées avec succès par chaque juridiction de mise en œuvre de 2018 à 2023). La quantité de renseignements échangés est impressionnante. Ainsi, en 2022, des renseignements sur plus de 123 millions de comptes financiers, portant sur près de 12 000 milliards EUR d'actifs, ont été échangés automatiquement (voir Figure 12).

FIGURE 12. Échange automatique d'informations sur les comptes financiers, chiffres clés pour 2018-2022



Source : Enquêtes du Forum mondial 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

FIGURE 13. Nombre de comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022, en millions



123 juridictions se sont engagées à commencer les échanges d'ici 2026, dont plus de 50 % des pays en développement membres du Forum mondial.

Notes : 1. Toutes les juridictions du monde n'ayant pas participé à l'enquête, il existe des différences entre le nombre de comptes financiers envoyés et le nombre de comptes financiers reçus. Le nombre de comptes financiers reçus peut par exemple inclure des renseignements sur des comptes financiers envoyés par une juridiction qui n'a pas répondu à l'enquête.

2. En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

Les pays en développement participant de manière accrue à l'EAR, ils reçoivent un volume croissant de données de l'EAR.

Les pays en développement ont reçu des renseignements sur plus de 33 millions de comptes financiers, représentant des actifs de près de 2 900 milliards EUR en 2022. Ils ont envoyé des renseignements sur plus de 16 millions de comptes financiers, représentant près de 500 milliards EUR d'actifs (cf. Figure 13 et Figure 14). Cela représente 27 % des comptes financiers sur lesquels des renseignements ont été reçus globalement en 2022, soit plus du double des renseignements fournis par les pays en développement¹.

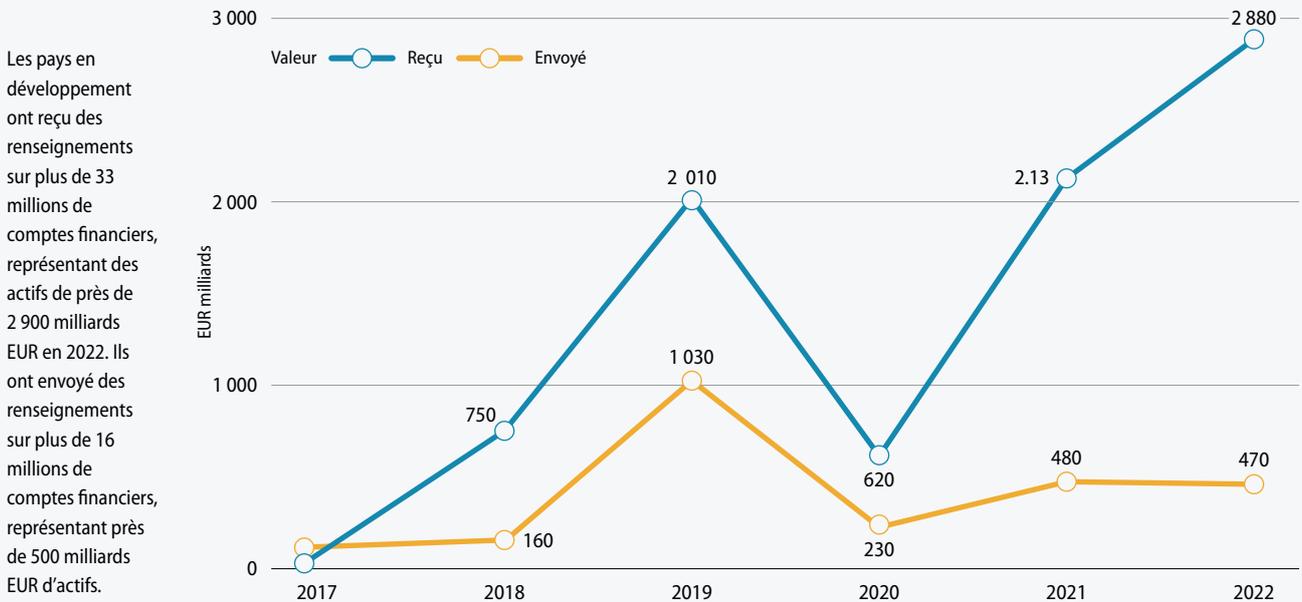
Les utilisations potentielles des renseignements reçus dans le cadre de la norme d'EAR sont très variées

et leur emploi pour les fins les courantes a augmenté par rapport aux résultats rapportés en 2022. Les principaux modes d'utilisation des renseignements par les membres du Forum mondial en 2023 sont présentés dans la Figure 15. Il s'agit notamment des contrôles fiscaux (88 %, en hausse de 10 points de pourcentage en 2022), des évaluations des risques (80 %, en hausse de 5 points de pourcentage), des notifications aux contribuables (48 %, en hausse de 7 points de pourcentage), du recouvrement des impôts (34 %, en hausse de 14 points de pourcentage) et du pré-remplissage des données des déclarations de revenus (9 %, en hausse de 3 points de pourcentage).

1. OCDE (2023), *État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2021 visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/etat-d-avancement-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-visant-a-liberer-le-potentiel-de-l-echange-automatique-de-renseignements-pour-les-pays-en-developpement.pdf>.

Utilisation et impact des outils d'ERD et d'EAR

Figure 14. Valeur des comptes financiers sur lesquels renseignements ont été envoyés et reçus par les pays en développement entre 2017 et 2022, en milliers de milliards EUR

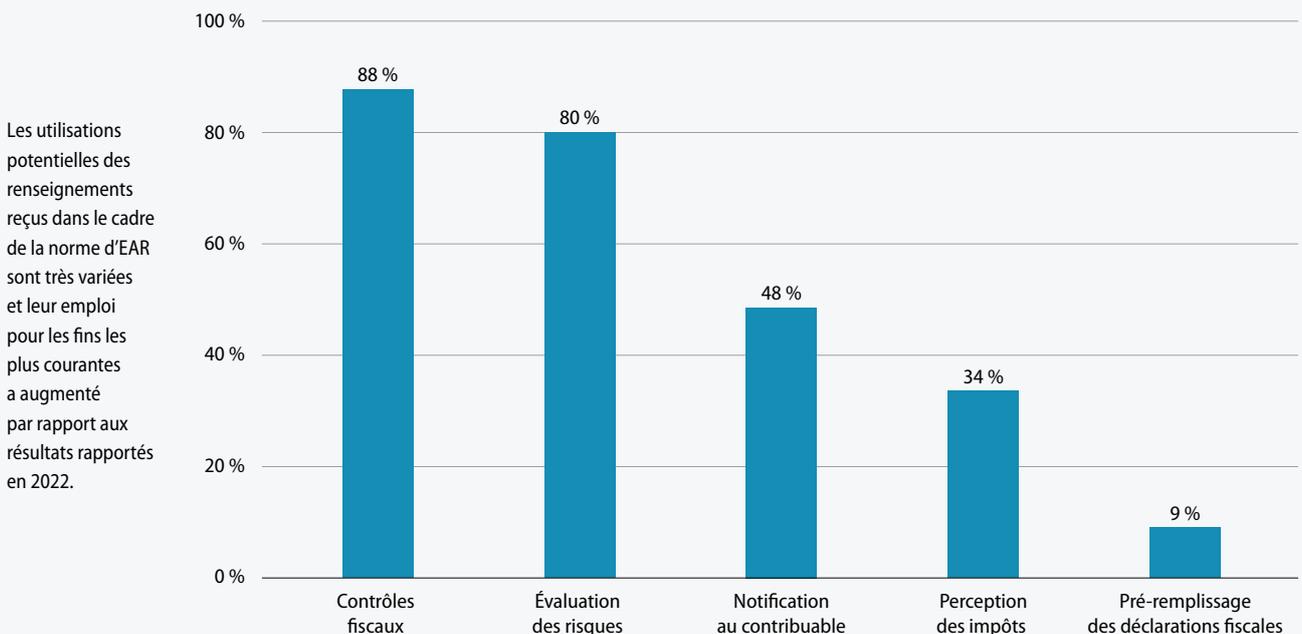


Notes : 1. Comme toutes les juridictions du monde n'ont pas participé à l'enquête, il existe des différences entre la valeur des comptes financiers envoyés et reçus (comme dans la Figure 3).

2. En 2020, toutes les juridictions n'ont pas été en mesure de fournir des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

FIGURE 15. Utilisation des renseignements reçus dans le cadre de la norme d'EAR en 2023, % des réponses



Source : Enquête du Forum mondial 2023.

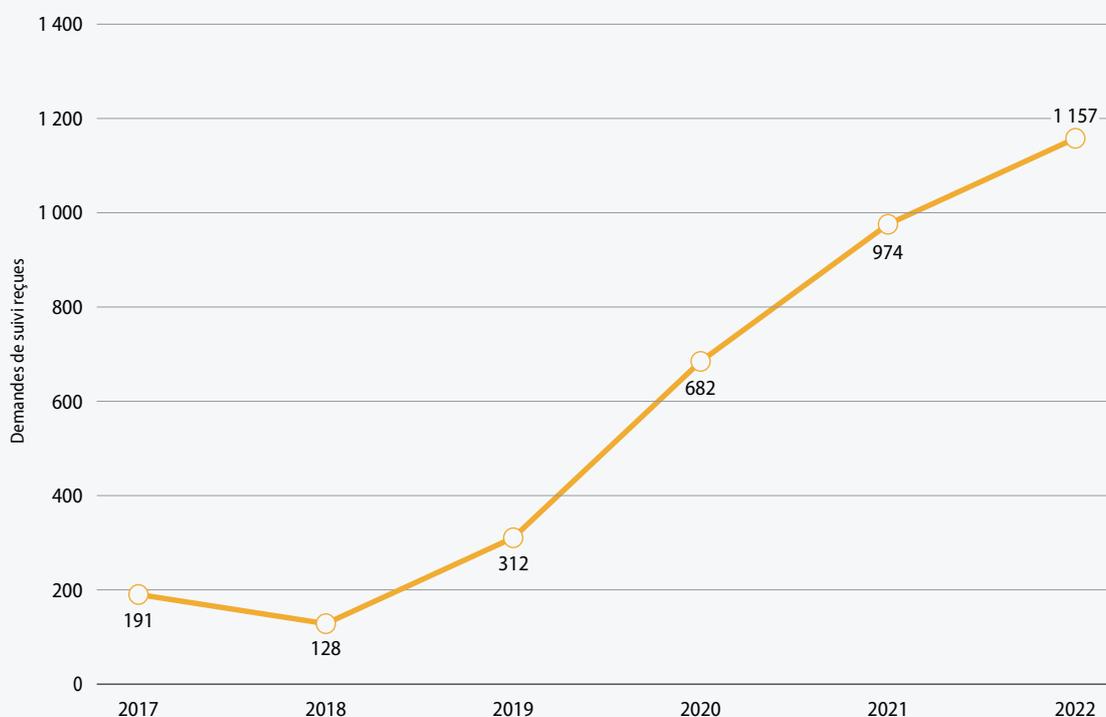
Une fois que les renseignements reçus dans le cadre de la norme d'EAR ont été utilisés, il est courant de faire des demandes de suivi par l'intermédiaire de l'ERD, afin d'obtenir un élément d'information spécifique pertinent pour une enquête fiscale. À cet égard, et comme l'année précédente, les membres du Forum mondial font état d'une augmentation significative de ces demandes à mesure que l'EAR gagne en maturité. Le nombre de demandes fondées sur des renseignements envoyés dans le cadre de l'EAR a été multiplié par six depuis les premières années d'échanges (Figure 16).

AUGMENTER LES RECETTES FISCALES

Près de 126 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) ont été identifiés à ce jour, grâce aux programmes de divulgation volontaire et à d'autres initiatives similaires, ainsi qu'aux enquêtes fiscales transfrontalières, dont plus de 41 milliards EUR par les pays en développement. Ce montant comprend notamment 1.7 milliard EUR de recettes supplémentaires en Afrique, 27.8 milliards EUR en Amérique latine et 20.1 milliards EUR pour l'Asie.

L'amélioration de la transparence fiscale grâce au renforcement de l'ERD et à l'introduction de l'EAR a eu un effet transformateur sur la capacité des autorités fiscales à garantir le respect des obligations fiscales, à commencer par l'effet dissuasif dont les autorités fiscales ont déjà tiré parti en recourant à des initiatives de divulgation volontaire et à des mesures connexes. Les initiatives de divulgation volontaire ont permis d'identifier plus de 90 milliards EUR de recettes supplémentaires, et au moins 1 690 000 contribuables y ont eu recours. En outre, des études ont montré que, dans l'ensemble, le passage à l'EAR a entraîné une réduction de 22 % du montant des dépôts détenus dans les centres financiers offshore².

FIGURE 16. Demandes d'ERD reçues sur la base des renseignements d'EAR envoyés, 2017-2022



Le nombre de demandes fondées sur des renseignements envoyés dans le cadre de l'EAR a été multiplié par six depuis les premières années d'échanges.

Source : Enquête du Forum mondial 2023.

2. O'Reilly P, Parra Ramirez K. et Stemmer M.A. (2019), *Exchange of Information and Bank Deposits in International Financial Centres*, Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité n° 46.



🔗 Formation pour les évaluateurs sur le bénéficiaire effectif et l'échange de renseignements sur demande, 24-27 octobre 2023, Bridgetown, Barbade.

Alors que les programmes de divulgation volontaire ont offert un mécanisme efficace au début de la mise en œuvre de l'EAR, les juridictions ont également développé leurs propres approches pour utiliser les données de l'EAR reçues et utiliser les mécanismes de demande pour obtenir des informations à l'appui des enquêtes fiscales. L'utilisation des données de l'EAR a déjà permis d'identifier plus de 4 milliards EUR de recettes supplémentaires.

La mise en œuvre de l'EAR a été très bénéfique pour la mobilisation des recettes nationales des juridictions en développement qui l'ont mise en œuvre. Les juridictions en développement ont déjà identifié plus de 36 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux programmes de divulgation volontaire et environ 560 millions EUR grâce à l'utilisation des données du Norme commune de déclaration (CRS). Grâce à l'important soutien reçu en matière de renforcement des capacités, à la coopération transfrontalière accrue par l'intermédiaire de l'ERD et de l'EAR, et aux compétences durables développées au niveau local, cette tendance devrait se poursuivre.

L'utilisation de l'ERD a permis de collecter 12.8 milliards EUR depuis 2009, dont 4.4 milliards EUR par les pays en développement. Pour la seule année 2022, l'utilisation de l'ERD a permis d'identifier plus de 900 millions EUR. L'utilisation de l'ERD a généré plus de revenus en 2022 que l'utilisation de l'EAR, ce qui peut s'expliquer par le fait que le suivi des revenus issus de l'EAR est plus complexe, étant donné la variété des utilisations des données.

Bien que ces chiffres fournissent une indication claire de l'impact, ils sont probablement sous-estimés car toutes les juridictions n'ont pas mis en place un mécanisme de suivi permettant d'enregistrer et de déclarer les recettes identifiées par le biais de l'ERD et/ou de l'EAR. Les études qui fournissent des estimations des gains de revenus et des impacts plus larges de la transparence fiscale sur le respect des règles sont donc particulièrement précieuses. Une étude récente portant sur la mobilisation des recettes nationales en Afrique a confirmé que « se joindre aux efforts du Forum mondial pour la transparence fiscale peut s'avérer payant », car l'échange de renseignements à des fins fiscales pourrait potentiellement augmenter les recettes fiscales collectées dans une proportion allant de 5 à 19 % du PIB³.

Les autorités fiscales ayant désormais accès à un large éventail d'informations détenues à l'étranger, il est devenu beaucoup plus difficile de se soustraire à l'impôt. La transparence accrue incite fortement au respect volontaire des lois fiscales et contribue à une répartition plus équitable de la charge fiscale.

3. M. Traore, S. Coulibaly et Y. Arvanitis (2023), *Cross-Border Exchange of Information and Tax Revenue Mobilization in Africa*, Groupe de la Banque mondiale, Policy Research Paper 10299, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-10299>.

5 | Regarder vers l'avenir : la voie à suivre

Bien que beaucoup ait déjà été accompli, le travail dans le domaine de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements continue d'évoluer et de s'étendre. En réponse à l'appel lancé par le G20 en 2022 au Forum mondial pour qu'il s'appuie sur son engagement et ses processus de suivi afin d'assurer la mise en œuvre généralisée du Cadre de déclaration des crypto-actifs (CARF) et des amendements à la norme d'EAR, le Forum mondial a déjà entamé des discussions approfondies, notamment par la création d'un nouveau groupe dédié au CARF (Groupe CARF). En outre, le Forum mondial a accepté d'adapter ses processus d'examen par les pairs et de suivi à la maturité croissante des normes ERD et EAR, renforçant ainsi sa capacité à servir ses membres à l'avenir.



DEBUT DES TRAVAUX SUR LE CARF ET LES AMENDEMENTS À LA NORME EAR¹

Mise en œuvre du Cadre de déclaration des crypto-actifs

Lors de sa réunion plénière de 2022, le Forum mondial a reconnu le potentiel du CARF pour traiter les risques associés aux crypto-actifs grâce à l'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial a convenu de s'appuyer sur son engagement et ses processus de suivi pour assurer la mise en œuvre généralisée du CARF par les juridictions concernées, comme le lui a demandé le G20.

Suite à l'achèvement des travaux techniques de l'OCDE sur le CARF et au soutien appuyé du G20, le Forum mondial a formellement établi le « Groupe CARF » en septembre 2023. Le groupe est ouvert à tous les membres du Forum mondial « intéressés » par le développement du processus d'engagement et de suivi du Forum mondial dans le cadre de la mise en œuvre généralisée du CARF. Le mandat du Groupe CARF comprend l'élaboration d'un processus permettant aux juridictions de s'engager à mettre en œuvre le CARF, l'élaboration d'un calendrier pour sa mise en œuvre, l'établissement d'un processus et de critères permettant d'identifier les « juridictions pertinentes » pour le CARF, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi afin de garantir des conditions équitables entre les juridictions chargées de la mise en œuvre du CARF. En outre, le Groupe CARF, qui a déjà tenu deux réunions en octobre 2023, constitue un forum de discussion sur la mise en œuvre du CARF afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension du CARF, ainsi que de faciliter la diffusion d'informations et de documents à l'ensemble des membres du Forum mondial.

La norme d'EAR modifiée

Outre le développement du CARF, l'OCDE, en consultation avec les membres du Forum mondial, a mené le premier examen complet de la norme d'EAR dans le but d'améliorer le fonctionnement de la Norme commune de déclaration (NCD), l'un de ses éléments clés. À cette fin, des modifications ont été apportées à la NCD dans deux domaines clés. Premièrement, de nouveaux produits financiers numériques ont été inclus dans le champ d'application de la NCD, au-delà de la détention d'argent ou d'actifs financiers sur des comptes, qui sont actuellement dans le champ d'application de la norme d'EAR. Deuxièmement, des modifications ont été apportées pour améliorer les résultats en matière de déclaration dans le cadre de la NCD, notamment par l'introduction d'exigences de déclaration plus détaillées et le renforcement des procédures de diligence raisonnable. Ces modifications visent à améliorer l'utilisation des renseignements échangés en tant qu'outil de lutte contre l'évasion fiscale.

Reconnaissant les avantages de la norme NCD amendée, la plénière du Forum mondial a mandaté son Groupe d'évaluation par les pairs de l'EAR (APRG) pour présenter des propositions visant à assurer sa mise en œuvre à grande échelle. À cet égard, des consultations ont eu lieu avec plus de 100 juridictions qui échangent déjà sous la norme d'EAR ou qui prévoient de le faire dans un avenir proche, y compris une session virtuelle, à laquelle ont assisté près de 400 participants de 105 juridictions. L'APRG a entamé ses discussions sur l'identification d'un calendrier raisonnable, en s'appuyant sur le retour d'information de toutes les juridictions participantes.

1. OCDE (2023), Normes internationales d'échange automatique de renseignements en matière fiscale : Cadre de déclaration des Crypto-actifs et mise à jour 2023 de la Norme commune de déclaration, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3fb77a0b-fr>

MISE EN PLACE DES PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS POUR LES FUTURS TRAVAUX DU FORUM MONDIAL

Le succès du Forum mondial a été étayé par un processus rigoureux d'évaluation par les pairs.

Il a permis à la norme d'ERD d'atteindre un niveau de maturité suffisant, alors que le second cycle d'examens par les pairs de l'ERD est sur le point de s'achever. Un processus similaire d'examen par les pairs est actuellement en cours pour la norme d'EAR, qui arrive progressivement à maturité au fur et à mesure que le deuxième cycle d'évaluation de son efficacité progresse.

En novembre 2021, le Forum mondial a convenu que ses futurs processus devaient tenir compte des objectifs d'efficience, d'efficacité, d'agilité et d'égalité de traitement. Cela a conduit le Forum mondial à convenir de concevoir ses futurs processus selon trois axes - un suivi renforcé, des examens approfondis et des examens thématiques. Le Forum mondial a chargé les groupes d'examen par les pairs pour les normes d'ERD et d'EAR de poursuivre le développement de ces processus.

Ce travail a été mené pendant deux ans et a abouti à un ensemble de processus futurs qui a été adopté par la plénière du Forum mondial en novembre 2023. Toute norme que le Forum mondial est chargé de mettre en œuvre peut faire l'objet d'un suivi et d'un examen par le biais de ce nouveau cadre, avec des ajustements appropriés, si le Forum mondial en décide ainsi. Le Forum mondial reste déterminé à examiner le fonctionnement de ces nouveaux processus et à apporter les modifications nécessaires

ENCADRÉ 9. LES 3 AXES DES NOUVEAUX PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Processus de suivi renforcé

Le processus de suivi renforcé permet d'identifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes. Il s'appuie sur l'auto-évaluation des juridictions membres concernant leurs progrès dans la mise en œuvre des recommandations et la notification de tout nouveau développement pertinent, ainsi que sur des contributions fournies par les pairs. Le processus permet également d'identifier les juridictions qui ne font pas suffisamment de progrès ou qui reculent, ainsi que toute question ayant des implications plus larges pour la norme. Le processus de suivi renforcé sera mené de manière continue. Chaque juridiction soumise à ce processus sera programmée pour y être soumise tous les deux ans. Les résultats seront publiés chaque année pour la moitié des membres du Forum mondial.

Examens approfondis

Le processus d'examen approfondi se déroulera de manière ciblée, soit à la demande d'une juridiction, soit à la suite d'une décision du groupe d'évaluation et de suivi par les pairs. Il prévoit l'émission de notations. Les examens approfondis donneront lieu à un rapport détaillé. Ses conclusions remplaceront les conclusions et les notations attribuées à une juridiction lors d'une évaluation antérieure.

Examens thématiques

Les examens thématiques permettront au Forum mondial de réagir efficacement et rapidement dans diverses situations. Les examens thématiques pourront être entrepris pour les juridictions membres pour : (i) examiner un ou plusieurs aspects d'une norme ; (ii) toute modification ou tout nouvel aspect ajouté au mandat d'une norme ; et (iii) toute nouvelle norme pour laquelle le Forum mondial considère que les examens thématiques sont un outil approprié à appliquer.

Les juridictions membres pourront identifier et soumettre des thèmes sur lesquels de tels examens thématiques pourront être menés. Ces thèmes peuvent également être identifiés par divers moyens, tels que le travail effectué sur l'identification des risques pour les normes, et d'autres sources. La décision de procéder à un examen thématique sera au préalable adoptée par le Forum mondial.

Une évaluation thématique sera menée sur la base d'un mandat spécifique et d'une méthodologie appropriée, indiquant un calendrier pour son achèvement. Les résultats d'une évaluation thématique donnent généralement lieu à un rapport publiable contenant des recommandations pour les juridictions et, le cas échéant, des notations ou des modifications des notations existantes. Les résultats d'un examen thématique feront l'objet d'un suivi dans le cadre du processus de surveillance renforcée.

pour mener à bien son travail de manière efficace et efficiente. À partir du 1er janvier 2025, les nouveaux processus décrits dans l'Encadré 9 s'appliqueront à la norme d'ERD et couvriront donc les juridictions pour lesquelles le deuxième cycle d'évaluations par les pairs de l'ERD sera achevé. La norme d'EAR n'ayant pas encore atteint un niveau de maturité suffisant, le Forum mondial décidera en temps voulu du moment où il commencera à appliquer les nouveaux processus à cette norme.

Le développement et l'adoption de ces nouveaux processus constituent une étape importante. Il confirme le Forum mondial comme étant un organisme doté d'une vaste expérience, d'une grande expertise et de processus solides, bien délimités, efficaces et efficaces, qui prévoient des contrôles et évaluations continus une fois que les niveaux de référence ont été fixés, en recourant à une série d'activités en rapport avec toute norme qu'il est chargé de mettre en œuvre.

SUIVI DES RISQUES RÉSIDUELS ET ÉMERGENTS

En 2020, le Groupe de pilotage du Forum mondial a créé la Task force sur les risques (Task Force on Risks - TFR) afin d'identifier les questions/risques nouveaux ou émergents pour la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Après avoir élaboré un cadre méthodologique solide, la TFR a identifié près de 100 questions/risques liés aux normes d'EAR et d'ERD, principalement grâce aux contributions des membres du Forum mondial. Le TFR a évalué ces risques selon la méthodologie du risque, leur a attribué un niveau de risque dans le cadre d'une matrice de risque et a identifié le propriétaire principal du risque. Les résultats de ce projet de deux ans ont été compilés dans un registre des risques à la fin de 2022. En novembre 2022, le Forum mondial a décidé, lors de sa réunion plénière, de partager ces risques avec le propriétaire principal du risque et d'examiner comment mettre à jour le registre des risques. En 2023, les risques identifiés ont été partagés avec le propriétaire principal de risques pour examen ou information.

Suite aux travaux menés par le TFR de 2021 à 2022, il a été décidé de créer un groupe d'experts spécialisé sur les risques composé de membres des organes subsidiaires du Forum mondial et agissant dans le cadre d'un mandat spécifique axé sur la mise à jour du registre des risques. Le groupe sur les risques effectuera cette mise à jour tous les deux ans afin de contribuer à garantir que le Forum mondial gère au mieux les risques liés à la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Annexes

La mise en œuvre des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements a été rapide et globale. Seules quelques juridictions n'ont pas respecté les engagements pris devant le Forum mondial. Elles bénéficient d'un soutien pour faire progresser leurs cadres juridiques et leurs pratiques.

Annex A | Résultats des évaluations par les pairs de l'ERD

(au 8 novembre 2023)

Juridiction	NOTATION GLOBALE DU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 ^{ÈME} CYCLE
Afrique du Sud	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Albanie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Allemagne	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Andorre	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Anguilla	Partiellement conforme	Partiellement conforme
Antigua et Barbuda	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme
Arabie saoudite	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Argentine	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Aruba	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Australie	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Autriche	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Azerbaïdjan	Conforme pour l'essentiel	
Bahamas	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bahreïn	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Barbade	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Belgique	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Belize	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Bermudes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Botswana	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Brésil	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Brunei Darussalam	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Bulgarie	Conforme pour l'essentiel	
Burkina Faso	Conforme pour l'essentiel	
Cameroun	Conforme pour l'essentiel	
Canada	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Chili	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Chine (République populaire de)	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Chypre	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Colombie	Conforme	
Corée	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Costa Rica	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Côte d'Ivoire	N/A	Phase 1 uniquement ³
Croatie	N/A	Conforme pour l'essentiel
Curaçao	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Danemark	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Dominique	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
El Salvador	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ⁴
Emirats arabes unis	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Equateur	N/A	Phase 1 uniquement ³
Espagne	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Estonie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Etats-Unis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Finlande	Conforme	Conforme pour l'essentiel
France	Conforme	Conforme
Gabon	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ⁴
Géorgie	Conforme pour l'essentiel	
Ghana	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Gibraltar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Grèce	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel

Juridiction	NOTATION GLOBALE DU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 ^{ÈME} CYCLE
Grenade	Conforme pour l'essentiel	
Groenland	N/A	Conforme
Guatemala	Non conforme au 1er cycle puis Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Non conforme
Guernesey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Hong Kong (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Hongrie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Île de Man	Conforme	Conforme
Îles Caïmanes	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Îles Cook	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ⁴
Îles Féroé	N/A	Conforme
Îles Marshall	Provisionally Partiellement conforme ¹	Conforme pour l'essentiel
Îles Turques et Caïques	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Îles Vierges britanniques	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme ²
Inde	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Indonésie	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Irlande	Conforme	Conforme
Islande	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Israël	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ³
Italie	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Jamaïque	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Japon	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Jersey	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Kazakhstan	N/A	Partiellement conforme
Kenya	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ¹
Koweït	N/A	Le cadre juridique nécessaire au respect de la norme n'est pas en place ⁵
Lesotho	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ⁴
Lettonie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Liban	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Libéria	N/A	Partiellement conforme
Liechtenstein	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Lituanie	Conforme	
Luxembourg	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Macao (Chine)	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Macédoine du Nord	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Malaisie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Maldives	N/A	Phase 1 uniquement ¹
Malte	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme ²
Maroc	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Maurice	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Mauritanie	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ⁴
Mexique	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Moldavie	N/A	Phase 1 uniquement ³
Monaco	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Montserrat	Conforme pour l'essentiel	
Nauru	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Nigéria	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Niue	Conforme pour l'essentiel	
Norvège	Conforme	Conforme
Nouvelle-Zélande	Conforme	Conforme
Ouganda	Conforme pour l'essentiel	
Pakistan	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Panama	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme

Annex A | Résultats des évaluations par les pairs de l'ERD

Juridiction	NOTATION GLOBALE DU 1 ^{ER} CYCLE	NOTATION GLOBALE DU 2 ^{ÈME} CYCLE
Papouasie-Nouvelle-Guinée	N/A	Conforme pour l'essentiel
Paraguay	N/A	Phase 1 uniquement ⁴
Pays-Bas	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Pérou	N/A	Conforme pour l'essentiel
Philippines	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Poland	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Portugal	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Qatar	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
République dominicaine	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
République slovaque	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Roumanie	Conforme pour l'essentiel	
Royaume-Uni	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Russie	Conforme pour l'essentiel	Phase 1 uniquement ³
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Sainte Lucie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Saint-Kitts-et-Nevis	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Saint-Marin	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Samoa	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Conforme pour l'essentiel
Sénégal	Conforme pour l'essentiel	
Serbie	N/A	Conforme pour l'essentiel
Seychelles	Conforme pour l'essentiel	Partiellement conforme
Singapour	Conforme pour l'essentiel	Conforme
Sint Maarten	Partiellement conforme	Phase 1 uniquement ³
Slovénie	Conforme	Conforme pour l'essentiel
Suède	Conforme	Phase 1 uniquement ³
Suisse	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Tanzanie	N/A	Phase 1 uniquement ³
Tchéquie	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Thaïlande	N/A	Conforme pour l'essentiel
Togo	N/A	Phase 1 uniquement ⁴
Trinité et Tobago	Non conforme	
Tunisie	N/A	Conforme pour l'essentiel
Türkiye	Partiellement conforme	Conforme pour l'essentiel
Ukraine	N/A	Phase 1 uniquement ³
Uruguay	Conforme pour l'essentiel	Conforme pour l'essentiel
Vanuatu	Provisoirement Conforme pour l'essentiel ¹	Partiellement conforme ²

Notes:

N/A indique qu'aucune notation n'a été appliquée à la juridiction, car elle est devenue membre du Forum mondial trop peu de temps avant la fin du premier cycle, ou après son achèvement. Pour la même raison, les juridictions suivantes seront examinées pour la première fois lors du second cycle : Algérie, Angola, Arménie, Biélorussie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Congo (République du), Djibouti, Égypte, Eswatini, Fidji, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Jordanie, Madagascar, Mali, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Palau, Rwanda, Sierra Leone, Ouzbékistan, Tchad, Viet Nam et Zimbabwe.

- Ces juridictions ont été examinées en 2017 dans le cadre de la procédure d'évaluation accélérée et se sont vu attribuer une notation globale provisoire. Le Forum mondial a achevé son premier cycle d'évaluations par les pairs en 2016, et a ensuite mis en place une procédure d'évaluation accélérée, un processus ponctuel visant à permettre aux juridictions de démontrer rapidement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme d'ERD.
- Ces juridictions ont demandé une évaluation supplémentaire par les pairs afin de refléter les progrès réalisés depuis le dernier examen. Le groupe d'évaluation par les pairs a donné son accord et ces évaluations seront réalisées en 2024.
- Les restrictions de déplacement dues à la pandémie de COVID-19 ayant empêché les équipes d'évaluation d'effectuer des visites sur place pour évaluer la mise en œuvre pratique de la norme, le dernier rapport d'évaluation par les pairs du second pour ces juridictions ne couvre que la première phase de l'évaluation. Les notations pour chaque élément et les notations globales seront attribuées ultérieurement, une fois que les visites sur place auront été effectuées et que les examens complets auront été réalisés. Le calendrier complet des évaluations est disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/calendrier-des-examens.pdf>.
- Cette juridiction n'a pas ou peu d'expérience en matière d'échange de renseignements sur demande. Son examen est donc divisé en deux phases - la première phase a permis d'évaluer si le cadre juridique était en place et a donné lieu à des déterminations pour chaque élément de la norme. La seconde phase, qui comprend une visite sur place et l'évaluation de la mise en œuvre de la norme dans la pratique, aura lieu ultérieurement, soit lorsque l'expérience de la juridiction sera suffisante, soit au plus tard quatre ans après le lancement de la première phase.
- Voir le rapport d'évaluation par les pairs pour plus de détails.

Annex B | Résultats des évaluations par les pairs de l'EAR

Le tableau ci-dessous résume les conclusions générales sur les cadres juridiques introduits par chaque juridiction pour mettre en œuvre la norme d'EAR et les notations attribuées suite à l'évaluation initiale de l'efficacité de leur mise en œuvre de la norme dans la pratique. De plus amples informations sont disponibles dans *l'Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers - Mise à jour 2023**.

Juridiction	Examen des cadres juridiques de l'EAR			Examen initial de l'efficacité de l'EAR dans la pratique		
	Exigence fondamentale 1 (cadre juridique interne)	Exigence fondamentale 2 (cadre juridique international)	Conclusion générale	Exigence fondamentale 1 (collecte et déclaration des renseignements au niveau national)	Exigence fondamentale 2 (échange international de renseignements)	Notation globale
Afrique du Sud	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Albanie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Pas encore évalué		
Allemagne	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Andorre	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Anguilla	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Antigua et Barbuda	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Arabie saoudite	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Argentine	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Aruba	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Australie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Autriche	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Azerbaïdjan	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Bahamas	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Bahreïn	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Barbade	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	Partiellement conforme	En bonne voie
Belgique	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Belize	En place	En place	En place	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Bermudes	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Brésil	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Brunei Darussalam	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Bulgarie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie

* OCDE (2023), *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2023 Update*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5c9f58ae-en>.

Annex B | Résultats des évaluations par les pairs de l'EAR

Juridiction	Examen des cadres juridiques de l'EAR			Examen initial de l'efficacité de l'EAR dans la pratique		
	Exigence fondamentale 1 (cadre juridique interne)	Exigence fondamentale 2 (cadre juridique international)	Conclusion générale	Exigence fondamentale 1 (collecte et déclaration des renseignements au niveau national)	Exigence fondamentale 2 (échange international de renseignements)	Notation globale
Canada	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Chili	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Chine (République populaire de)	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Chypre	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Colombie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Corée	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Costa Rica	Pas en place	En place	Pas en place	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Croatie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Curaçao	Pas en place	En place	Pas en place	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Danemark	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Dominique	En place	En place	En place	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Émirats arabes unis	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Équateur	Pas en place	En place	Pas en place	Pas encore évalué		
Espagne	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Estonie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Finlande	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
France	En place	En place	En place	En bonne voie	Partiellement conforme	En bonne voie
Ghana	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Gibraltar	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Grèce	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Grenade	En place	En place	En place	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Groenland	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Guernesey	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Hong Kong (Chine)	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Hongrie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie

Juridiction	Examen des cadres juridiques de l'EAR			Examen initial de l'efficacité de l'EAR dans la pratique		
	Exigence fondamentale 1 (cadre juridique interne)	Exigence fondamentale 2 (cadre juridique international)	Conclusion générale	Exigence fondamentale 1 (collecte et déclaration des renseignements au niveau national)	Exigence fondamentale 2 (échange international de renseignements)	Notation globale
Île de Man	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Îles Caïmanes	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Îles Cook	En place	En place	En place	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Îles Féroé	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Îles Marshall	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Îles Turques et Caïques	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Îles Vierges britanniques	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Inde	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Indonésie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Irlande	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Islande	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Israël	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Italie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Japon	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Jersey	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Kazakhstan	Pas en place	En place	Pas en place	Pas encore évalué		
Koweït	Pas en place	En place	Pas en place	Non conforme	En bonne voie	Non conforme
Lettonie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Liban	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Liechtenstein	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Lituanie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Luxembourg	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Macao (Chine)	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Malaisie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Malte	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Maurice	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Mexique	En place	En place	En place	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme

Annex B | Résultats des évaluations par les pairs de l'EAR

Juridiction	Examen des cadres juridiques de l'EAR			Examen initial de l'efficacité de l'EAR dans la pratique		
	Exigence fondamentale 1 (cadre juridique interne)	Exigence fondamentale 2 (cadre juridique international)	Conclusion générale	Exigence fondamentale 1 (collecte et déclaration des renseignements au niveau national)	Exigence fondamentale 2 (échange international de renseignements)	Notation globale
Monaco	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Montserrat	En place	En place	En place	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Nauru	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Nigéria	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Pas encore évalué		
Niue	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Norvège	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Nouvelle-Calédonie	En place	En place	En place	Pas encore évalué		
Nouvelle-Zélande	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Oman	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Pas encore évalué		
Pakistan	En place	En place	En place	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme
Panama	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Partiellement conforme	Non conforme
Pays-Bas	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Pérou	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Pas encore évalué		
Pologne	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Portugal	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Qatar	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
République slovaque	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Roumanie	En place	En place	En place	Partiellement conforme	En bonne voie	Partiellement conforme
Royaume-Uni	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Russie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Données non disponibles		
Sainte-Lucie	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Saint-Kitts-et-Nevis	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Saint-Marin	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Samoa	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Seychelles	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Non conforme	Non conforme

Juridiction	Examen des cadres juridiques de l'EAR			Examen initial de l'efficacité de l'EAR dans la pratique		
	Exigence fondamentale 1 (cadre juridique interne)	Exigence fondamentale 2 (cadre juridique international)	Conclusion générale	Exigence fondamentale 1 (collecte et déclaration des renseignements au niveau national)	Exigence fondamentale 2 (échange international de renseignements)	Notation globale
Singapour	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Sint Marteen	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Suisse	En place mais à améliorer	En place	En place mais à améliorer	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Tchéquie	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Trinité-et-Tobago	Pas en place	Pas en place	Pas en place	Non conforme	Non conforme	Non conforme
Türkiye	En place	En place	En place	Partiellement conforme	Partiellement conforme	Partiellement conforme
Uruguay	En place	En place	En place	En bonne voie	En bonne voie	En bonne voie
Vanuatu	En place	En place	En place	Non conforme	En bonne voie	Non conforme

Annex C | Échanges EAR

Le tableau ci-dessous présente les détails du nombre de partenaires auxquels des renseignements ont été envoyés avec succès par chaque juridiction de 2018 à 2023, au 17 novembre 2023.

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires auxquels des données ont été envoyées (année d'échange de données (AE) / année de déclaration sous-jacente (AD))					
		AE : 2018 AD : 2017	AE : 2019 AD : 2018	AE : 2020 AD : 2019	AE : 2021 AD : 2020	AE : 2022 AD : 2021	AE : 2023 AD : 2022
Afrique du Sud	2017	57	63	68	76	77	82
Albanie ^{1,2}	2021	N/A	N/A	59	69	75	74
Allemagne	2017	63	68	68	74	77	80
Andorre	2018	39	59	69	62	67	78
Anguilla	2017	4	52	52	55	57	67
Antigua et Barbuda	2018	36	35	30	33	23	–
Arabie saoudite	2018	56	65	68	74	72	78
Argentine	2017	56	67	71	76	78	82
Aruba	2018	50	58	66	64	65	62
Australie	2018	57	64	70	72	76	76
Autriche	2018	46	61	68	71	77	78
Azerbaïdjan ¹	2018	33	53	48	67	74	79
Bahamas	2018	36	48	56	60	66	66
Bahreïn	2018	38	50	59	63	65	70
Barbade	2018	57	53	61	64	62	68
Belgique	2017	66	69	72	77	80	83
Belize	2018	47	59	64	63	67	69
Bermudes	2017	52	61	60	64	70	72
Brésil	2018	56	67	69	76	76	77
Brunei Darussalam	2018	27	27	33	41	61	62
Bulgarie	2017	60	65	71	73	77	80
Canada	2018	56	59	57	66	65	64
Chili	2018	48	63	69	72	71	75
Chine (République populaire de)	2018	52	64	69	75	76	76
Chypre ⁴	2017	59	67	72	74	77	80
Colombie	2017	60	65	70	77	77	83
Corée	2017	59	67	70	74	76	81
Costa Rica ³	2018	49	67	69	71	0	61
Croatie	2017	60	65	70	76	77	79
Curaçao	2018	57	57	66	51	71	71
Danemark	2017	66	69	73	76	78	83
Dominique	2018	0	0	0	56	65	62
Émirats arabes unis	2018	43	53	68	70	75	78

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires auxquels des données ont été envoyées (année d'échange de données (AE) / année de déclaration sous-jacente (AD))					
		AE : 2018 AD : 2017	AE : 2019 AD : 2018	AE : 2020 AD : 2019	AE : 2021 AD : 2020	AE : 2022 AD : 2021	AE : 2023 AD : 2022
Équateur ¹	2021	N/A	N/A	N/A	46	65	72
Espagne	2017	66	71	72	78	80	83
Estonie	2017	62	66	69	73	74	78
Finlande	2017	66	69	70	77	81	82
France	2017	62	66	68	71	75	80
<i>Y compris la Nouvelle-Calédonie</i>	2020	N/A	N/A	29	33	36	59
Ghana ¹	2019	N/A	56	64	62	68	72
Gibraltar	2017	51	59	69	72	75	77
Grèce	2017	67	68	69	74	76	81
Grenade	2018	55	54	65	61	59	57
Groenland	2018	57	67	69	77	76	82
Guernesey	2017	61	64	70	73	78	82
Hong Kong (Chine)	2018	36	45	50	67	71	75
Hongrie	2017	57	66	72	72	73	82
Île de Man	2017	57	64	68	75	78	82
Îles Caïmanes	2017	57	64	70	73	73	79
Îles Cook	2018	45	62	68	68	72	79
Îles Féroé	2017	57	67	67	73	72	76
Îles Marshall ⁷	2018	1	57	59	60	58	–
Îles Turques et Caïques	2017	44	0	63	67	68	75
Îles Vierges britanniques	2017	50	64	67	65	61	73
Inde	2017	60	67	68	74	77	81
Indonésie	2018	59	66	69	72	77	76
Irlande	2017	66	69	73	78	80	81
Islande	2017	59	64	67	70	73	76
Israël	2018	41	55	61	67	71	65
Italie	2017	64	67	71	76	75	77
Jamaïque ¹	2022	N/A	N/A	N/A	N/A	13	44
Japon	2018	55	67	70	75	77	82
Jersey	2017	58	65	69	72	76	79
Jordanie ⁵	2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Kazakhstan ⁵	2021	N/A	N/A	N/A	44	58	53
Koweït ^{6,10}	2019	34	52	67	62	72	0

Annex C | Échanges EAR

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires auxquels des données ont été envoyées (année d'échange de données (AE) / année de déclaration sous-jacente (AD))					
		AE : 2018 AD : 2017	AE : 2019 AD : 2018	AE : 2020 AD : 2019	AE : 2021 AD : 2020	AE : 2022 AD : 2021	AE : 2023 AD : 2022
Lettonie	2017	56	66	69	75	78	81
Liban ⁷	2018	27	59	50	60	–	–
Liechtenstein	2017	50	60	68	75	74	79
Lituanie	2017	63	66	70	70	75	79
Luxembourg	2017	66	69	72	77	79	83
Macao (Chine)	2018	36	48	60	67	70	73
Malaisie	2018	42	64	65	69	73	76
Maldives ¹	2022	N/A	N/A	N/A	N/A	35	56
Malte	2017	61	67	73	73	73	83
Maurice	2018	58	65	69	74	75	77
Mexique	2017	60	67	67	73	75	79
Monaco	2018	34	58	63	65	66	70
Monténégro ⁵	2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Montserrat	2017	12	16	60	0	57	60
Nauru ⁸	2018	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD
Nigéria ¹	2020	N/A	N/A	25	63	73	74
Niue ⁸	2018	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD	Pas d'IFD
Norvège	2017	64	68	71	75	77	82
Nouvelle-Zélande	2018	55	65	66	73	77	82
Oman ⁶	2020	N/A	N/A	28	28	39	58
Pakistan ¹	2018	40	55	57	61	55	69
Panama	2018	32	62	63	67	68	68
Pays-Bas	2017	61	65	68	70	77	82
Pérou ¹	2020	N/A	N/A	15	45	61	72
Pologne	2017	66	69	71	74	76	78
Portugal	2017	66	69	71	76	75	80
Qatar	2018	9	49	49	58	59	64
République slovaque	2017	62	67	68	77	77	80
Roumanie	2017	59	65	67	71	77	83
Royaume-Uni	2017	62	68	70	72	76	74
Russie	2018	50	58	63	69	Données non disponibles	Données non disponibles
Sainte-Lucie	2018	40	61	65	68	69	75
Saint-Kitts-et-Nevis	2018	25	62	57	59	61	80
Saint-Marin	2017	57	63	68	71	74	82
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2018	65	56	0	0	21	76

Juridiction	Année d'engagement pour les premiers échanges	Nombre de partenaires auxquels des données ont été envoyées (année d'échange de données (AE) / année de déclaration sous-jacente (AD))					
		AE : 2018 AD : 2017	AE : 2019 AD : 2018	AE : 2020 AD : 2019	AE : 2021 AD : 2020	AE : 2022 AD : 2021	AE : 2023 AD : 2022
Samoa	2018	45	59	64	66	63	69
Seychelles	2017	55	66	63	25	49	72
Singapour	2018	50	63	66	70	75	77
Sint Maarten	2018	0	0	0	0	49	31
Slovénie	2017	64	69	72	78	80	83
Suède	2017	61	66	70	73	78	81
Suisse	2018	36	62	66	72	73	81
Tchéquie	2017	60	60	66	74	80	83
Thaïlande ⁵	2023	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	33
Trinité-et-Tobago	2018	–	–	–	–	–	–
Türkiye	2018	1	1	34	55	73	78
Uruguay	2018	59	67	70	74	77	83
Vanuatu	2018	20	42	53	53	61	67

Notes :

Le nombre d'échanges entrepris chaque année par les juridictions reflète les transmissions de données réussies ainsi que les cas où, bien que les cadres juridiques nécessaires soient en place, aucune donnée n'a été communiquée par les institutions financières concernant des partenaires d'échange. Le nombre total d'échanges peut fluctuer pour diverses raisons. Il augmente souvent en raison de la participation de nouvelles juridictions à la norme d'EAR, de l'expansion des réseaux d'échange et des échanges retardés (qui peuvent être imputables à une année antérieure). Ils peuvent également diminuer, par exemple en cas de retard ou de difficultés techniques (dans la juridiction émettrice ou réceptrice), ce qui peut entraîner le rejet des fichiers échangés. En cas de retards ou de difficultés techniques, les juridictions sont censées résoudre les problèmes et envoyer/réenvoyer les informations.

Les États-Unis procèdent depuis 2015 à l'échange automatique de renseignements en application de la loi FATCA et ont conclu à cette fin des accords intergouvernementaux (AIG) avec d'autres juridictions. Les AIG fondés sur le modèle 1A reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'aboutir à des niveaux équivalents de réciprocité des échanges automatiques de renseignements avec les juridictions partenaires. Ils comprennent également un engagement politique de poursuivre le processus d'adoption de réglementations et de promouvoir et soutenir des législations appropriées permettant d'assurer de tels niveaux équivalents de réciprocité des échanges automatiques de renseignements.

1. Ces juridictions sont des pays en développement qui n'ont pas été invités à s'engager à mettre en œuvre la norme d'EAR dans un délai particulier, mais qui l'ont fait volontairement.
2. L'Albanie s'est volontairement engagée à commencer les échanges en 2021, mais l'a fait en 2020.
3. Le Costa Rica a temporairement suspendu les échanges pendant qu'il revoit ses dispositions en matière de confidentialité et de protection des données. Il a repris la transmission des données en 2023, y compris les données qui auraient dû être échangées en 2022.
4. Note de la République de Türkiye :
Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
5. Cette juridiction a été identifiée dans le cadre du processus du Forum mondial visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en œuvre de la norme AEOL et s'est ensuite volontairement engagée à mettre en œuvre la norme AEOL.
6. Ces juridictions développées ont rejoint le Forum mondial après le processus d'engagement mené en 2014. Il leur a donc été demandé de s'engager sur un calendrier particulier lors de leur adhésion.
7. Ces juridictions ont pris du retard dans la réalisation des échanges. Les échanges devraient avoir lieu dans un avenir proche.
8. Comme l'a établi la procédure d'évaluation par les pairs, il n'y a pas d'institutions financières déclarantes (IFD) dans ces juridictions.
9. Antigua-et-Barbuda a échangé des données en 2023, mais le nombre reste à vérifier.
10. Koweït a temporairement suspendu les échanges pendant qu'il revoit ses dispositions en matière de confidentialité et de protection des données.

Des renseignements actualisés sur les échanges de l'EAR sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/AEOL-exchanges.pdf>.

Annex D | Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

(au 3 novembre 2023)

Convention entrée en vigueur (142)			
Afrique du Sud	Curaçao ³	Japon	Papouasie-Nouvelle-Guinée (1 ^{er} décembre 2023)
Albanie	Danemark	Jersey ¹	Paraguay
Allemagne	Dominique	Jordanie	Pays-Bas
Andorre	El Salvador	Kazakhstan	Pérou
Anguilla ¹	Émirats arabes unis	Kenya	Pologne
Antigua et Barbuda	Équateur	Koweït	Portugal
Arabie saoudite	Espagne	Lettonie	Qatar
Argentine	Estonie	Liban	République dominicaine
Arménie	Eswatini	Libéria	République slovaque
Aruba ²	États-Unis ⁶	Liechtenstein	Roumanie
Australie	Finlande	Lituanie	Royaume-Uni
Autriche	France	Luxembourg	Russie
Azerbaïdjan	Géorgie	Macao (Chine) ⁵	Rwanda
Bahamas	Ghana	Macédoine du Nord	Sainte-Lucie
Bahreïn	Gibraltar ¹	Malaisie	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Grèce	Maldives	Saint-Marin
Belgique	Grenade	Malte	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Belize	Groenland ⁴	Maroc	Samoa
Bénin	Guatemala	Maurice	Sénégal
Bermudes ¹	Guernesey ¹	Mauritanie	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Hong Kong (Chine) ⁵	Mexique	Seychelles
Botswana	Hongrie	Moldavie	Singapour
Brésil	Île de Man ¹	Monaco	Sint-Marteen ⁴
Brunei Darussalam	Îles Caïmanes ¹	Mongolie	Slovénie
Bulgarie	Îles Cook	Monténégro	Suède
Burkina Faso	Îles Féroé ⁴	Montserrat	Suisse
Cabo Verde	Îles Marshall	Namibie	Tchéquie
Cameroun	Îles Turques et Caïques ¹	Nauru	Thaïlande
Canada	Îles Vierges britanniques ¹	Nigéria	Tunisie
Chili	Inde	Niue	Türkiye
Chine (République populaire de)	Indonésie	Norvège	Ukraine
Chypre	Irlande	Nouvelle-Zélande	Uruguay
Colombie	Islande	Oman	Vanuatu
Corée	Israël	Ouganda	Viet Nam (1 ^{er} décembre 2023)
Costa Rica	Italie	Pakistan	
Croatie	Jamaïque	Panama	

Signature de la convention modifiée (5)

Gabon	Madagascar	Togo
Honduras	Philippines	

Notes :

Ce tableau liste les États Parties à la Convention ainsi que d'autres membres du Forum mondial, y compris les juridictions qui ont été listées dans son Annexe B en nommant une autorité compétente, à laquelle l'application de la Convention a été étendue conformément à l'article 29 de la Convention. Il liste également les juridictions participantes qui ne sont pas membres du Forum mondial.

1. Extension territoriale par le Royaume-Uni.
2. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas.
3. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas. Curaçao et Sint Marteen faisaient partie des « Antilles néerlandaises », auxquelles la convention initiale s'appliquait depuis le 1^{er} février 1997.
4. Extension territoriale par le Royaume du Danemark.
5. Extension territoriale de la Chine.
6. Les États-Unis ont signé et ratifié la Convention initiale, qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1995. Le Protocole d'amendement a été signé le 27 mai 2010 mais est en attente de ratification.

Annex E | Donateurs du Forum mondial

L'ampleur du programme de renforcement des capacités du Forum mondial ne serait pas envisageable sans le soutien de ses partenaires donateurs au développement. Ces efforts conjoints visent à répondre aux besoins des juridictions en développement pour mettre en œuvre et utiliser les normes d'échange de renseignements et de renforcer leur capacité à mobiliser des recettes nationales. Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial est basé sur la stratégie pluriannuelle pour 2023-2027, qui offre un soutien complet aux juridictions en développement dans leur parcours de transformation et de développement.

Donateurs



Allemagne



France



Irlande



Japon



Norvège



Ministry of Foreign Affairs

Pays-Bas



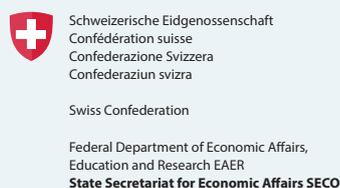
Royaume-Uni



Senegal*



Suède



Suisse



Union européenne

Contributions non financières



Allemagne



Arabie saoudite



Chine



Togo

* Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements piloté par le Ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la Banque Africaine de Développement.



Secrétariat

Le Forum mondial dispose d'un **Secrétariat spécialisé et autonome**, basé au sein du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, à Boulogne-Billancourt, en France.

La Cheffe du Secrétariat est **Mme Zayda Manatta**, de nationalité brésilienne.

Le Secrétariat s'est agrandi au fil des années et compte aujourd'hui **plus de 50 collaborateurs, regroupant près de 40 nationalités différentes**. Ils viennent d'horizons divers, notamment de ministères des finances, administrations fiscales, cabinets juridiques et de conseil ainsi que du monde universitaire.

Direction

Mme Zayda Manatta

Cheffe du Secrétariat du Forum mondial

Mme Gwenaëlle Le Coustumer

Cheffe de l'Unité d'évaluation par les pairs

M. Hakim Hamadi

Chef de l'Unité de renforcement des capacités

M. Radhanath Housden

Chef de l'Unité d'échange automatique de renseignements

Mme Michele Kelly

Cheffe de l'équipe de coordination

Mme Parisa Sanai Haley

Cheffe de l'équipe de gestion des ressources

Note : plus de 10 membres du staff sont absents sur cette photo.



Nationalités du personnel du Secrétariat du Forum mondial

Dernière mise à jour : octobre 2023



FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**

AVANCER ENSEMBLE

S'appuyer sur nos acquis
pour faire progresser la
transparence et l'échange
de renseignements

DELIVERING TOGETHER

Building on our achievements
to foster transparency and
exchange of information

AVANZAR JUNTOS

Apoyarse en nuestros logros
para fomentar la transparencia
y el intercambio de
información

AVANCAR JUNTOS

Fortalecer as nossas
conquistas para fomentar a
transparência e a troca
de informações



Pour plus d'informations :



www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence



gftaxcooperation@oecd.org



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax) | [#transparencefiscale](https://twitter.com/transparencefiscale)



[OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)